

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO DE LA FRANCE.

## LE PÈRE FÉLIX ET UN ÉCONOMISTE DÉMOCRATE.

Les conférences tenues, ce carême dernier, par le R. P. Félix, à Notre-Dame vont être réunies en un volume ; ce volume formera une édition populaire et sera vendu au profit d'une œuvre de charité. Prêchées devant l'élite de la société intelligente, lettrée et chrétienne de la capitale, reproduites dans leur entier par plusieurs grands journaux, analysées par plusieurs autres, elles ont reçu une juste et immense publicité et elles arrivaient, à mesure qu'elles étaient prononcées, à un auditoire bien plus nombreux encore que celui qui en était charmé sous les voûtes de l'antique basilique.

En même temps, la contradiction, ce sceau des grandes œuvres, ne leur a pas manqué. Plus violente dans les termes que forte dans les idées et dans les critiques, cette contradiction n'a témoigné qu'un fait : l'impression profonde produite par l'illustre orateur dans le camp des adversaires qu'il combattait, ainsi que l'impuissance radicale des efforts opposés à son triomphe.

Rien n'était d'un plus légitime et saisissant a-propos que la lutte entreprise par l'éminent apôtre contre l' "économie sociale antichrétienne" ; non pas, entendez-le bien, contre l'économie sociale, mais contre l'économie "antichrétienne", contre celle qui ne se contente pas d'être une science, mais qui veut être un instrument contre le Christianisme. Les questions de cet ordre sont, plus que jamais, la sollicitude du présent et le nœud de l'avenir. L'école s'est sentie profondément atteinte, et il semble que, frappée au cœur, elle ait voulu condenser ses récriminations dans le plus répandu, sinon le plus habile de ses journaux, le *Siècle*. C'est là que récemment un adepte—je ne dirai pas des plus forts, ce serait trop rude pour les autres—mais un adepte des plus prolixes, a entamé toute une campagne, laquelle n'a pas duré moins d'un mois.

Il faut le dire tout de suite : l'attaque étendue en quatre interminables articles a perdu en vigueur ce qu'elle gagnait en super-

ficie. Elle ne se distingue ni par la puissance de l'argumentation, ni par la courtoisie du langage, et nous n'aurions guère été tentés d'en parler si, en fin de compte, elle n'avait abouti, fort à contre-cœur sans doute, à confirmer, dans ses aveux comme dans ses contestations, la vérité et la justesse des griefs qu'elle prétend réfuter et des doctrines qu'elle voudrait combattre. C'est cette confirmation, aussi curieuse qu'involontaire, que nous tenons à constater.

Passons rapidement sur les aménités de polémique dont les articles de M. Bénard sont émaillés. Qu'importe au P. Félix que le *Siècle* trouve ses "tirades creuses"? Le *Siècle* est si concis et si profond à la fois! Quant au reproche de "débiter des hérésies"; l'orthodoxie de l'organe de la démocratie disciplinée n'est pas assez sûre d'elle-même pour que ses anathèmes soient bien redoutables. Si le *Siècle* admire ensuite "l'aplomb" de l'orateur et "la grande dose de patience" de l'auditoire, il n'a qu'à se regarder lui-même, et il pourra trouver chez lui et chez son million de lecteurs cette double qualité à un degré bien autrement supérieur. Enfin, comparer le P. Félix à "un élève de quatrième" ou le taxer d'être "fataliste" comme un Turc, ce ne sont pas même des malices qui aient l'excuse d'être spirituelles. Laissons ces pauvretés et allons au fond.

Le fond prouve tout ensemble le dépit des économistes anti-chrétiens, l'envie qu'ils auraient d'échapper aux étreintes de l'impitoyable logique de leur adversaire, et la nécessité où ils sont, malgré eux, de confesser publiquement les théories déplorables que son austère réquisitoire a livrées aux justices de la conscience universelle.

Le procédé du *Siècle* paraît, d'abord, fort simple et fort habile. Il nie tout ce qui l'embrasse. Chaque fois—et c'est continuel—chaque fois qu'il rencontre une de ces affirmations dont son école aurait à rougir et sur laquelle l'orateur a porté le fer chaud de son indignation, il la livre et la désavoue! Jamais, on n'a pratiqué, avec plus d'aisance, le fameux axiome: "Tout mauvais cas est niable".

Ainsi pour prendre deux ou trois exemples seulement, mais frappants et décisifs, le P. Félix a justement accusé l'économie anti-chrétienne de ne pas tenir compte des lois divines de la morale, du soin des âmes, des conditions de la famille, des progrès du paupérisme et des besoins de l'ordre social.—Je ne suis pas malthusien, s'écrie M. Bénard; les économistes comme moi, rendent hommage à la morale; ils sont les soutiens de la société.—La réponse est commode et jusqu'à un certain point cette échappatoire pourrait dégager l'écrivain du *Siècle*. Seulement, s'il répudie les théories mises en cause, de quoi se plaint-il? Il ne s'agit pas de lui et il n'a que faire dans le débat.

Mais ce qui ne lui est pas permis, c'est de prétendre que "personne" dans sa secte n'a émis les assertions et soutenu les thèses si justement condamnées par le P. Félix. Ce qui ne lui est pas permis, c'est de représenter l'illustre orateur comme une fantaisiste, qui a créé des moulins à vent pour se donner le facile plaisir d'en triompher sans peine. Non! l'apôtre de Notre Dame a eu grand soin, au contraire, de ne s'appuyer que sur des faits, des textes et des livres. C'était son devoir d'ailleurs; et mais, en vérité, n'est-il pas ridicule, pour ne pas dire injurieux, de supposer, dans un homme de la

valeur et de la renommée du P. Félix, chargé d'enseigner dans la chaire la plus élevée de la capitale et devant tout Paris, dans un religieux, ayant apparemment le souci de l'honnêteté la plus vulgaire, le respect de la vérité et le respect de soi, n'est il pas injurieux de supposer, dis-je, une folie assez audacieuse pour dénaturer et falsifier des opinions qui courent les rues, les journaux et les académies ? Il n'y a que le *Siècle* capable d'une telle insinuation, qui serait odieuse si elle n'était pas pitoyable.

Mais, chose profondément digne de remarque, M. Bénard se charge lui-même de justifier le P. Félix et de montrer combien l'éloquent conférencier a mis précisément le doigt sur les plaies vives de l'économie anti-chrétienne, sur ces plaies que le *Siècle* voudrait bien cacher, mais qu'il est forcé d'étaler dans leur triste réalité.

Un des vices capitaux de la secte, avait dit le P. Félix, c'est de se préoccuper exclusivement des intérêts et des besoins du corps ; c'est de surexciter les appétits matériels, d'exagérer la production et de ne prendre qu'un médiocre souci des âmes, de leurs devoirs et de leur perfection. M. Bénard l'avoue : "La science économique, dit-il, ne s'occupe et ne veut s'occuper que des choses de ce monde," que de "la vie humaine au point de vue des lois naturelles qui président à la production et de celle en vertu desquelles les produits se distribuent." Mais c'est justement ce que le christianisme lui reproche !

La science qui prétend régler "l'économie" des États, la science qui a en vue la "distribution" des richesses, la science qui veut établir les harmonies du travail, ne peut pas s'absorber exclusivement dans "les choses de ce monde" :

au dessus de ces choses, il y a les lois, il y a les principes, il y a la justice. La "vie humaine" ne se borne pas à la production et à la distribution des produits. Cette production est l'œuvre de l'homme et l'homme n'est par seulement un instrument de travail ou une machine de consommation : c'est une âme vivante. Si la loi de l'offre et de la demande intéresse son existence corporelle, sa vie intellectuelle et morale veut être gouvernée par la loi supérieure de la conscience et du devoir. L'économie des sociétés ne repose pas uniquement sur la liberté des échanges et la circulation de la richesse, elle a sa base dans l'équité, dans le droit, dans la morale.

Dans un État, il n'y a pas que des capitalistes et des propriétaires, des travailleurs et des consommateurs ; il y a des familles, des êtres libres et responsables, il y a des âmes, en un mot, pour lesquelles la terre est un lieu de passage, un pèlerinage d'épreuves, et dont le point d'arrivée comme le point de départ sont au-dessus de "ce monde". La science économique ne se peut donc pas borner à être une science matérielle ; elle doit être éminemment une science morale, c'est-à-dire, une science religieuse ; car il n'y a pas de morale sans religion.

M. Bénard le sent bien lui-même. Il n'ose pas nier cette nécessité, et il balbutie ces mots : "Les économistes mettent au premier rang des biens de ce monde la morale, le droit, l'équité." Puis il s'échappe soudain, et, la prémisse posée, il fuit la conséquence.

Quelle morale, en effet, quel droit, quelle équité professent donc les économistes de la trempe de M. Bénard ? Ne serait-ce pas par hasard une équité sans règle supérieure, un droit sans principe, une

morale sans religion ? Eh bien ! oui. Ecoutez : " Les économistes ne croient pas devoir conseiller aucune pratique superstitieuse, favoriser l'exploitation d'aucun miracle, ni expliquer aucun mystère ". En un mot, ils ne seraient pas " dans leur rôle " en " étudiant le divin ". Traduisez ce langage qui est familier aux habitués du *Siècle* par les mots vrais et les idées sans masque. C'est la négation par la secte de toute religion positive, le refus de toute croyance définie, l'abstraction volontairement faite de la Providence ; c'est l'anti-christianisme à son plus haut degré.

Ce dont M. Bénard ne veut pas, il le dit : c'est le " divin ". Point de " divin " dans une science où, si j'ose le dire, le " divin " est de droit ? Car, sans le " divin ", sans les lois immortelles de la puissance créatrice, sans les préceptes révélés de l'Évangile, cette science non-seulement est condamné à la stérilité, mais elle devient nécessairement incomplète et inévitablement funeste. Point de divin, c'est dire point de christianisme, point d'Évangile. Et que serait une société sans christianisme et sans Évangile ?

M. Renan ne donne donc que trop raison au P. Félix sur ce point décisif du " divin " et de la " morale " dans l'économie politique.

De même pour l'excitation des appétits et l'exagération du luxe. Le *Siècle* voudrait bien éviter ce grief dont chaque jour notre malheureuse société souffre plus cruellement. Le P. Félix attaque dans l'économie anti-chrétienne le parti pris de créer à l'homme de nouveaux besoins plus factices les uns que les autres, plus impérieux et plus difficiles à satisfaire. " L'économie politique, répond M. Bénard, ne s'occupe pas de borner les besoins de l'homme. " Elle va

donc à la production indéfinie et à la consommation indéfinie, comme le dit le P. Félix, et rien n'est plus périlleux.

De là vient le paupérisme, et selon l'expression hardie mais vraie de l'orateur, le " misérabilisme ". Hélas ! nous ne sommes que trop entourés des victimes de cet amour effrené du gain, de ce besoin de s'enrichir, de cette passion de posséder et de jouir. Devant ces victimes, que fait l'économie anti-chrétienne ? Elle prétend arriver à l' " extinction du paupérisme ", et, en attendant, comme en Angleterre, elle lève la taxe des pauvres et multiplie les *workhouses*, ces bagnes de la misère.

N'y a-t-il pas, même pour la science, autre chose à faire ? Laissons, si l'on veut, l'œuvre divine de la charité qui puise ses trésors et son dévouement au pied de la croix. Mais la société n'est elle pas tenue de favoriser la libre expansion de cette charité ? N'est-elle pas tenue de multiplier les facilités, les faveurs, les secours à tout ce qui soulage les souffrances dont elle n'est pas responsable, mais dont elle est trop souvent l'occasion ? La société ne doit-elle pas être chrétienne et, parmi ses " devoirs " non pas " absolus ", mais " relatifs ", comme dit Blackstone, n'a-t-elle pas le devoir d'être bienfaisante, prévoyante et aumônière ? C'est de l'économie, de l'économie politique, de l'économie sociale au premier chef. Le *Siècle* le méconnaît, et cette méconnaissance est l'un des vices capitaux que le P. Félix lui reproche à bon droit.

Et la famille ? Voyons : que M. Benard demande non pas à des réactionnaires comme nous, mais à un homme du progrès comme lui, à un économiste qui n'est malheureusement pas aussi chrétien que nous le voudrions, mais qui est assuré-

ment plus indépendant et plus libéral que l'école démocratique tout entière, M. Le Play. N'est-il pas vrai que la constitution de la famille périclite, que la propriété, que le travail, que la société en souffrent ; que la science ne s'en occupe pas ou s'en occupe à rebours et qu'il y faudrait pourvoir et d'urgence par les lois, par la persuasion, par les mœurs ? Eh bien ! le P. Félix professe une doctrine semblable, plus énergique et plus douce tout ensemble, mais aussi résolue. Le *Siècle* récusera-t-il M. Le Play ? Et si M. Le Play n'a pas tort, le P. Félix a raison !

On le voit donc : chacune des accusations si graves de l'illustre conférencier est justifiée par les aveux ou les dénégations de l'économiste du *Siècle*. C'est la plus éclatante satisfaction que pût recevoir la vérité.

A l'égoïsme de la secte, le P. Félix a opposé l'abnégation, le patronage, la fraternité que l'Église enseigne, et dont seule elle a le secret. Au paupérisme, au "misérabilisme" du corps et de l'âme, il a opposé la pauvreté volontaire, celle des religieux et des religieuses qui ont fait vœu de ne rien posséder pour enrichir les indigents et augmenter la richesse générale. Aux exploitations, aux cruautés, aux haines de la concurrence sans limites et de la production sans entraves, il a opposé la résignation et le sacrifice, que la science ne saurait inventer ni imposer, mais que le Dieu du Calvaire a apportés au monde, et dont la science, qui profite du bienfait, devrait au moins tenir compte.

La résignation ? Ici, le *Siècle* est tombé dans un accès d'irritation qui fait à son ignorance une honte indescriptible. Il a osé prétendre que la résignation chrétienne n'était autre chose que la fata-

lisme mahométan, et il a mis sur la même ligne le "jésuite et le muphti."

La comparaison est peut-être de celle qui ont un succès fou parmi les beaux esprits que courtise le *Siècle* : tant pis pour eux ! Mais, non ! Même aux lieux favoris où se médite la feuille démocratique, on n'en est pas arrivé à confondre l'énergique et volontaire soumission de l'homme libre et les sacrifices de l'âme chrétienne à la stupide dégradation et au muet désespoir de l'esclave qui se courbe et meurt sous l'impitoyable fatalité !

La résignation est virile, le fatalisme est lâche ; la résignation accepte le malheur et en triomphe par sa confiance dans la justice, le fatalisme s'abandonne, sans lutte et sans espérance ; la résignation compte sur Dieu, le fatalisme s'abîme dans le néant.

Il n'est pas permis de ne pas savoir ces choses et nous ne connaissons pas de plus cruelle injure à adresser à une conscience droite que de supposer qu'elle est capable de les ignorer.

Donc, le *Siècle* se calomnie, il calomnie ceux qui le lisent. La résignation et le sacrifice sont encore, grâce au ciel, des vertus françaises et des vertus populaires. C'est la résignation et c'est le sacrifice qui engagent le soldat à affronter gaiement les périls obscurs qui l'entourent ; qui relèvent le front de l'ouvrier courbé sur un travail ingrat ; qui animent la mère au berceau de ses enfants ; qui relèvent le pauvre sur la paille de sa mansarde ! Si, par malheur la résignation et le sacrifice disparaissaient du monde, la société ne serait plus qu'une caverne de bêtes féroces dont la moitié riverait l'autre à des chaînes qui ne tarderaient pas à être brisées de rage.

Au nom de l'humanité, au nom

de la paix, au nom de l'ordre que la science ne rejette pas, cet élément surnaturel et divin de la résignation et du sacrifice ; elle se condamnerait trop irrémisiblement elle même ! Ah ! c'est alors qu'elle mériterait la flétrissure et l'arrêt que la voix tonnante de l'orateur de Notre-Dame lui infligeait avec une autorité si imposante !

En résumé, et d'un mot, la meilleure recommandation de l'édition nouvelle des Conférences du P. Félix, c'est le déchaînement du *Siècle*. Voilà pourquoi nous l'avons relevé en face des accusations de l'orateur chrétien. *Habemus confitentem reum !*

HENRY DE RIANCEY.

## REVUE MUSICALE.

Mme de Sévigné employait trois semaines pour se rendre à Aix en provençe, auprès de Mme de Grignan. En trois semaines, aujourd'hui, on va à Alexandrie et l'on en revient. Un voyage d'Égypte est la chose la plus banale du monde. On part : en moins de rien on est à Marseille ; le bateau à vapeur vous fait fendre les eaux ; vous gagnez Alexandrie ; puis le chemin de fer vous prend au vol et vous dépose au Caire. A cela près de quelques ânes, de quelques Turcs, de quelques chameaux, de quelques maisons d'une architecture pittoresque, d'un ciel radieux, d'une végétation splendide, vous pouvez, dans les quartiers européens, vous croire comme chez vous ; car aujourd'hui l'Européen pousse partout.

Mais remontez le Nil : le fleuve d'abord est majestueux, facile et engageant. Vous contemplez avec ravissements Thèbes, Luxor et Philæ, ces ruines admirables, et tant d'autres merveilles. Jusqu'ici le voyageur peut tracer sur son album des pages assez exactes : il y a tant de gens qui ont parlé de ces belles choses avant lui ! Mais ve-

nons aux cataractes, remontons à l'Égypte nubienne ; maintenant les prédécesseurs sont plus rares, les documents plus incertains, le terrain plus inexploré, les cryptes plus mystérieuses, les formes monumentales moins définies, l'inconnu se dresse devant vous. C'est ici que, pour parler très vulgairement, en terminant ce majestueux paragraphe, il faut que le critique paie de sa personne. Voilà pourquoi aujourd'hui je n'entreprendrai pas l'analyse du livre si plein d'érudition et de beau style de M. Alix Tiron sur la musique grecque.

Donnez-moi un opéra comique, fût-il d'Offenbach, j'en ferai deux bouchées. Donnez-moi un opéra de Meyerbeer, j'en ferai une douzaine, et cela suffira. Mais le livre de M. Alix Tiron demande plus d'étude ; soit pour l'approuver en presque toute chose, soit pour le contredire en quelques parties. La musique grecque sera, et lui-même le constate volontiers, un champ éternel de controverse ; mais personne plus que M. Tiron n'a apporté de lumière sur cette question. Les Grecs, si avancés en tout ce

qui concernait la perfection dans l'art, ont-ils pu ignorer l'art suprême : celui dont Beethoven parlait comme rapprochant le plus l'homme de la Divinité.\* Je ne veux pas le croire ; et aussi je félicite M. Tiron de partager cette sainte croyance.

Dans de fort rares occasions, l'abbé Liszt s'est fait entendre à Paris. Il répudie un peu ce mérite de pianiste qui a fait cependant sa première gloire, mais il ne dédaigne pas de s'associer à toute manifestation qui peut intéresser l'art, et lui offre volontiers les concours de ses mains victorieuses. C'est pourquoi je le remercie d'avoir prêté un instant son concours à Mme Massart pour l'accompagnement de mon concerto de piano. Une telle condescendance prouve de sa part quelque estime pour moi, et une estime bien grande aussi pour cette reine du piano. Depuis, j'ai eu quelquefois encore l'occasion de l'entendre. Avec Planté, excellent artiste, il a dit, traduit par lui-même de l'orchestre, et pour deux pianos, son *Lamento e trionfo* du Tasse. On peut y suivre, tracées de main de maître, les angoisses du poète et la joie du triomphe. Nous étions peu nombreux à cette audition, et d'autant plus recueillis. Le morceau est noble, grandiose ; il est facile d'y suivre tous les effets de l'orchestre. L'imagination, cette ouïe intérieure, complète ce que le piano ne peut nous dire absolument ; et cependant une exécution si puissante dépasse peut-être en impres-

sion sur l'âme l'effet de soixante musiciens réunis. Je le demande à deux de mes bons amis de l'*Union* ? Liszt n'est-il pas l'homme-orchestre lorsqu'il joue la légende de Saint François de Paule marchant sur les eaux, ou bien saint François d'Assise prêchant les petits oiseaux. Liszt a supérieure-ment rendu la grandeur et la grâce de l'un et de l'autre.

Je ne résiste pas à vous traduire la première de ces légendes, bien que vous la connaissiez peut-être : elle est charmante ; mais je désespère de reproduire la naïveté de l'original.

“ Arrivés enfin en vue du phare de Messine, et sur le rivage de la *Cattona*, il trouva une barque qui portait en Sicile des douves de tonneaux. S'étant présenté avec ses deux compagnons au patron nommé Pierre Coloso, il lui dit : “ Par charité, frère, portez-nous dans l'île sur votre barque.” Et celui-ci, ignorant la sainteté de celui qui le priaît, lui demanda le salaire. Et comme il lui répondit qu'il ne l'avait pas, l'autre répliqua qu'il n'avait pas de barque pour les conduire. Ceux d'Arena qui avaient accompagné le Saint, témoins du refus, prièrent le patron pour qu'il embarquât ces pauvres frères, bien certains que l'un deux était un saint.—Et s'il est saint, celui-la, répondit-il avec rudesse, qu'il marche sur les eaux ; qu'il fasse un miracle. Puis il partit, les laissant sur le rivage.

Sans se troubler du refus grossier de ce rustre marinier, et encouragé par l'esprit divin qui l'assistait sans cesse, il se détacha un moment de ses compagnons et invoqua par des prières l'aide divine en cette rencontre. Puis, retourné vers ses compagnons, il leur dit : “ Courage, enfants ; avec la grâce de Dieu, nous avons pour passer un meilleur

\* La musique est une révélation plus sublime que toute sagesse, que toute philosophie.... Dieu est plus proche de moi dans mon art que dans tous les autres... Il y a quelque chose en lui d'éternel, d'infini et d'insaisissable... c'est l'unique introduction incorporelle au monde supérieur du *espoir* !...” (Pensée de Beethoven, transmise par Bettina d'Armin dans une lettre adressée à Goethe.)



navire." Mais frère Jean, innocent et simple, ne voyant pas de bateau : " Dans quelle barque passerons-nous, père, dit-il, si l'autre est partie ?—Le Seigneur nous a pourvus, répondit-il, d'un autre bon navire plus sûr encore, sur ce manteau," qu'il s'apprêta à étendre sur la mer. Frère Jean sourit. Mais Paul, plus sage, ne fit point difficulté du miracle que le Saint lui annonçait. Et, avec sa simplicité accoutumée, il dit : " Passons au moins sur mon manteau, qui nous soutiendra mieux parce qu'il est plus neuf, et moins rapiécé que le vôtre." A la fin, notre Saint étendit son manteau sur les eaux, les bénit au nom de Dieu, et puis levant un coté de ce même manteau comme une basse voile soutenue par son bâton en guise de mât, il monta avec ses compagnons sur ce miraculeux canot, et fit voile à la grande stupeur de ceux d'Arena, qui regardant du rivage comme rapidement il parcourait les eaux, criaient, pleuraient et battaient des mains ; comme aussi les mariniers de la barque et son dur patron, qui, lui demandant pardon de son refus, l'invitait à monter avec lui. Mais Dieu qui, pour la glorification de son saint nom, voulait manifester avoir soumis à l'empire de notre saint non-seulement la terre et le feu, mais encore les eaux, lui fit refuser ses offres, et le fit arriver au port avant la barque du patron."

Le Saint-François de Paule est une œuvre très belle, conçue à la façon de Rembrandt. Chez l'auditeur, il produira peut-être un effet analogue à celui de la *Ronde de nuit*. L'impression git dans la couleur plutôt que dans la ligne ; mais entre dessinateurs et coloristes, qu'ils soient peintres ou musiciens, car l'art est UN, je ne me permets pas de décider.

L'idylle chrétienne de saint Fran-

çois d'Assise, prêchant les petits oiseaux, est remplie de délicatesses infinies. C'est un contraste parfait avec l'œuvre précédente. Autant la première était sombre et tourmentée (le sujet l'exigeait), autant l'autre a de grâce et de suavité. Au-dessous du babil des petits oiseaux, la voix du saint se prononce avec une gravité et une onction suprêmes.

J'aurais voulu revoir Liszt pour lui faire compliment sur ces deux beaux morceaux ; mais les destins et les artistes sont changeants. Je l'ai manqué, ou plutôt il m'a manqué... d'un quart d'heure. Je n'ai donc pu lui dire adieu, et d'ici à quelque temps je n'espère pas revoir ce grand artiste, qui a toujours rencontré en moi un de ses plus fervents défenseurs.

J'ai écrit sur la messe sans paroles de M. d'Ortigue, pour violon, violoncelle, piano ou orgue (il y a de cela peut-être un an), un article où j'insistais sur le sentiment exquis de tendresse chrétienne qui règne dans cette œuvre. Mais, ô lecteur *immemor* ! (j'en reste là de mon latin, et pour cause), oublieux de tout ce que j'ai pu écrire ! Peut-être n'en as-tu pas même conservé l'ombre d'un souvenir !

" Je l'ai dit mille fois, je veux le répéter..."

Cette messe a fait un extrême plaisir. Elle a été dite avec une onction infinie par des artistes dont le nom tombe si volontiers sous ma plume : MM. Holmes, Lasserre et de la Nux. (Oh ! celui-là ! que j'ai été ingrat envers lui ! Qu'il a de talent, et comme je le dédommagerai l'année prochaine !) Le public paraissait ravi ; et Berlioz, notre grand maître, donnait souvent le premier le signal des applaudissements. La messe de M. d'Ortigue écrite dans des conditions de sim

plicité parfaite et d'un goût très pur, fera sans doute son tour de France; peut-être son tour d'Europe: qui le sait? L'avenir est gros d'événements!...

M. Mathias se faisait entendre à cette séance d'élite, on peut le dire. Il a joué un fort beau concerto de piano de sa composition. Le plan peut sembler un peu vague, un peu fantaisiste, pour un pédagogue renforcé tel que je suis (une doublure de la vieille houppele du docteur Faust), mais il y a dans cette œuvre de l'imagination et de la verve, particulièrement dans le final. M. Mathias a été fort bien secondé par M.\*\* qui tenait le second piano. On a beau faire, un second piano ne remplacera jamais un orchestre. Un orchestre, c'est le rêve de tous les artistes; mais, malheureusement, c'est l'oiseau merveilleux des *Mille et Une Nuits*, toujours poursuivi, mais jamais atteint.

Mme de Grandval, avec une voix pleine d'expression, a chanté diverses compositions dont elle est l'auteur, et qui révèlent chez elle un sentiment très intime de ce genre si intéressant, mêlé de grâce et de poésie, dont Schubert a été le modèle, et dont la trace est si excellente à suivre. *Lied* est le mot allemand; *romance*, le mot français. Comment traduire l'un par l'autre? C'est un abîme entre les deux peuples, tout aussi infranchissable que le passage du Rhin. Mais on le passera, nous dit-on.

La recherche d'une simple citation de Bettina, que j'ai mise au commencement de cet article, m'a fait relire presque en entier l'excellente traduction qu'a faite M. Sowinski de la biographie de Beethoven par Schindler. Tout ce qui concerne un grand homme est infiniment précieux. M. Schindler,

qui n'était pas un grand homme, mais qui fut l'ami le plus intime de Beethoven, et pour ainsi dire l'a suivi pas à pas dans sa vie et dans ses œuvres, a donc rendu un grand service à l'art en traçant cette biographie, et M. Sowinski en la traduisant en Français. Cette association toute familière que je viens d'avoir aux gloires et aux tribulations du grand homme, m'a, je l'avoue, un peu écarté de mes devoirs envers les théâtres lyriques. Ils me retrouveront plein de zèle pour leur service; mais dans un autre moment.

Rien de curieux, d'étrange, d'attendrissant, comme cette vie de Beethoven, séparée, pour ainsi dire en deux parts: l'une, toute de clarté; l'autre toute de ténèbres. La lumière, ce sont les hommages que la cour d'Autriche, la haute aristocratie de Vienne, la plus intelligente à l'égard de la musique qui fût jamais, rendaient au puissant maître. L'empereur et des princes, mêlés aux artistes, ne méprisaient pas d'interpréter ses œuvres, soit dans des réunions intimes, soit même dans des réunions solennelles. Citer les noms des princes Lichtenstein, Esterhazy, Schwarzenberg, Auersperg, Lobkowitz, Lichnowski, Trautmansdorf et Kinski; des comtes Czernin, Erdoedy, Fries, Appony, Sinzendorf, Narrach, et tant d'autres, qui furent les protecteurs de Beethoven, c'est un hommage dont la postérité leur tiendra gré. Cela rappelle ce que fut pour la peinture l'immortel seizième siècle, alors que Raphaël triomphait à Rome, et que, dit la légende qui prouve la tendance des esprits, François 1<sup>er</sup> ramassait les pinceaux de Léonard de Vinci.

Voici la lumière. Mais l'ombre!

Elle est dans cette surdité qui préoccupa si cruellement le grand

homme, et qui fermant son oreille aux bruits du monde, l'ouvrait seulement sur les concerts célestes. Cette ombre ! elle est dans ces luttes avec les éditeurs ; dans ses embarras d'argent ; dans les difficultés que lui suscitaient des frères rapaces ; et dans l'inconduite d'un indigne neveu qui depuis fut " bon père de famille " ajoute le biographe. Il eût mieux fait d'être un meilleur neveu. L'ombre ! C'est encore le caractère si étrange de Beethoven, comme il le dit lui-même, qui, en un instant, " le faisait passer de la joie la plus vive aux inquiétudes les plus poignantes ".

J'ai dit que Schindler n'était pas un grand homme, je l'ai assez vu pour le savoir ; mais une muraille devant laquelle s'est opérée quelque grande action inspirera toujours une sorte de respect. Schindler fut en quelque sorte une façon de *comes stabuli* du grand Beethoven. (J'emploie de préférence le mot noble en cette occasion.) Il le connut tout jeune, fut son conseil (non pas à l'égard de ses œuvres, le pauvre homme !) surprit le secret de ses chagrins,

le soigna dans sa dernière maladie et le mit au tombeau. Il y a bien du bavardage dans son livre, mais il y a beaucoup de bon ; et le bon, c'est ce qu'il a écrit de son admiration pour le maître. Il est seulement dommage qu'il n'ait pu le suivre beaucoup plus loin que la huitième symphonie : alors, pour lui, le génie du maître se perd dans les brouillards. Hélas ! c'est que le maître s'élevait trop haut pour les faibles yeux du disciple !

Il y aussi à la fin du volume une anecdote racontée par Schindler, et fort bien rectifiée par le savant maître et professeur M. Damcke : elle semble un peu entacher la mémoire de Beethoven à l'égard de ses pressants besoins d'argent. Schindler a dû ajouter une note qui prouve que tous les torts (si torts il y a, dans des négociations si hâtivement faites) reviennent au prince \*\*\*. J'ai voulu signaler ce petit fait pour mettre la mémoire du grand homme à l'abri même du moindre reproche.

L. KREUTZER.

--L'Union.

## IL N'Y A QUE LA RELIGION POUR ÉTABLIR D'AFFECTUEUX RAPPORTS ENTRE CELUI QUI COMMANDE ET CELUI QUI OBÉIT.

C'était au mois de mars dernier ; une procession d'hommes et de femmes, au nombre de cinq à six cents, partait le matin de Saint-Waast, une petite paroisse distante de qua-

tre lieues et demie de Cambrai, où elle arrivait vers onze heures.

Les habitants de Cambrai regardaient avec surprise cette longue ligne d'hommes, de femmes et quel

ques enfants parmi. On marchait sans dire mot, on avait l'air très-fatigué ; aucun emblème religieux. Où allait-on ?

Les flâneurs se prirent à suivre ; tout le monde se mit aux fenêtres en formant des conjectures : c'est peut-être une grève de travailleurs de la campagne.

Non, ce n'est point une grève de travailleurs, car la cohorte silencieuse et paisible va droit à l'église de Saint Géry. Là, une station de cinq à six minutes, le temps d'un *Pater* et d'un *Ave* ; ensuite la cohorte reprend sa marche.

Les flâneurs suivaient toujours ; ils suivirent jusqu'à l'évêché, où se rendait la procession.

Bien des individus de Cambrai (car il y a de malhonnêtes gens partout, dit le proverbe) espéraient du tumulte, une émeute peut-être ; ils se trompaient : les catholiques ne font jamais ni tumulte ni émeutes. A l'occasion ils savent défendre leur droit avec fermeté ; mais quand ils se dirigent, même en nombre considérable, vers le palais de leur évêque, on peut être sûr qu'il ne s'agit que d'une sollicitation respectueuse, et que Mgr l'évêque n'entendra que des paroles empreintes du sentiment filial.

En effet, Mgr Régnier, voyant venir cette foule de cinq à six cents fidèles dont il n'attendait pas la visite, se prit à sourire et demanda ce qu'on lui voulait.

On répondit à Sa Grandeur que c'étaient les gens de Saint-Waast qui venaient lui présenter une supplique, avec l'apostille d'une station préalable dans l'église de Saint-Géry.

— Bien ! dit l'évêque. Mais je ne puis pas recevoir six cents personnes à la fois ; il suffit de quelques uns pour exprimer les vœux de tous.

La masse choisit à la minute une demi-douzaine de délégués, ceux qui avaient le mieux la parole en main, et les mandataires de Saint-Waast pénétrèrent dans le palais de l'évêché.

Furent-ils éloquentes ? Ce n'est point probable. Ils n'avaient pas besoin de l'être ; la cause qu'ils apportaient devant leur évêque était de celles qui se gagnent toutes seules. Leur vénérable pasteur venait de recevoir sa nomination à la cure d'une autre paroisse, et ils avaient pour lui une si vive attache, qu'ils désiraient le garder, absolument, absolument, avec la permission de Monseigneur. Dans ce but, tout fidèle de Saint-Waast qui se sentait de force à exécuter quatre lieues et demie à pied était venu.

Mgr de Cambrai accueillit paternellement cette étrange pétition, et dès le lendemain les vœux des pétitionnaires se trouvaient exaucés.

Elle n'était pas brillante, la procession de Saint-Waast ; mais elle avait fait quatre lieues et demie à pied, neuf lieues avec le retour, afin qu'on ne lui ôtât pas son cher curé.

Il n'y a que parmi nous, les catholiques, que l'on rencontre ces affectueux rapports entre l'homme qui représente l'autorité et ceux qui en sont tributaires.

Chez les catholiques, quand le pasteur s'en va, on se désole, et on lui crie : Restez ! restez !

## LA CLEF D'OR.

(Voir page 13.)

### III.

#### L'IDOLE.

Un pas ferme et sonore se fit entendre dans l'escalier, la porte s'ouvrit vivement comme poussée par une main de maître, et un homme parut. Il était à cet âge qu'on pourrait appeler l'apogée de la vie, et cependant ses cheveux noirs ne formaient plus qu'une maigre couronne autour de son front. Sur ce large front sans rides une tristesse sombre et un orgueil indomptable semblaient assis. L'orgueil se trouvait partout d'ailleurs dans cette belle figure d'homme : dans le seul mouvement des sourcils finement arqués, dans les coins dédaigneusement retroussés d'une bouche expressive, et surtout dans l'œil bleu largement cerné qui brillait d'un éclat froid comparable au scintillement de l'acier.

Telle était l'idole en chair et en os devant laquelle se prosternaient tous ceux qui, de près ou de loin, touchaient aux Morinville.

De bonne heure les parents de Raoul avaient pressenti qu'il serait remarquablement doué, et il avait été très-jeune entouré de l'aveugle et fanatique admiration qui est l'en-grais de l'égoïsme.

Quand il entra dans le salon, l'expression dure et réfléchie de sa physionomie ne se modifia pas. Il salua gravement avec une aisance pleine de noblesse et jeta un coup d'œil rapide autour de lui.

En voyant le piano ouvert, les

jeunes filles les bras encore appuyés sur les bras de leurs danseurs, il dit :

— Il me semblait bien avoir entendu une musique dansante qui n'entre pas dans le répertoire ordinaire d'Hippolyta. Que mon arrivée n'interrompe pas vos plaisirs.

Cela fut dit d'un ton qui signifiait à peu près ceci :

— Je vous permets de danser.

— Allons, monsieur Raoul, remplacez-moi un peu, s'écria une voix dolente près de lui.

C'était celle de M. Basile, que sa nerveuse petite nièce obligeait à se fourvoyer au milieu des quadrilles. Toujours pendue à son bras, elle le faisait danser, le poussant de ses deux mains pour le faire aller en avant, tirant sur les pans de sa redingote pour le faire revenir en arrière.

Raoul s'inclina avec une grande courtoisie et s'éloigna, à la grande joie de Pauline, qui tremblait déjà de peur, et à la désolation du pauvre oncle, qui avait naïvement compté sur le nouvel arrivant.

Celui-ci, après avoir échangé quelques phrases polies avec les dames présentes, se rapprocha de sa mère et se glissa derrière son fauteuil.

Mme de Morinville avait deviné son intention.

Elle se tourna à demi vers lui.

— Eh bien, demanda-t-elle à voix basse, ces bruits fâcheux courent-ils toujours ?

— Mais, certainement, répondit Raoul sur le même ton, et je sais même qu'ils se confirment. En vé-

rité, je ne m'attendais guère à le trouver ici. A-t-on idée d'une pareille insouciance ! Pendant qu'un rusé coquin dénature les faits à son profit, débauche des témoins, prépare ses batteries, il roucoule ici de fades romances et fait des glissades. Berger inepte et sot ! avoir tout ce qu'il faut pour réussir, tout, de l'influence, un nom, de l'argent, de l'argent surtout, et se laisser dépouiller par un vil filou !

Le regard de Raoul, ce regard dévorant dont il ne contenait plus les éclairs, s'était attaché sur André avec une expression mêlée de mépris et de haine.

André, qui dansait avec Hippolyta, n'en prenait vraiment nul souci.

— Il est certain qu'il agit comme un enfant, reprit Mme de Morinville avec un léger haussement d'épaules, mais enfin, par son mariage, il devient notre parent ; si tu lui faisais quelques représentations, mon fils ?

— Ce ne sont pas mes affaires, qu'il se ruine ; cela ne me regarde pas. Il l'aura voulu.

— Oui, mais elle, Hippolyta !

— Elle !

Un froncement de sourcils compléta cette vague exclamation, et le hautain jeune homme, quittant brusquement sa mère, alla se placer dans l'embrasement d'une croisée d'où il suivit, de son œil froid et pensif, la *dérobée*, danse bretonne, très-gracieuse et très-animée, que les jeunes filles venaient d'organiser.

Quand les deux fiancés passaient en tourbillonnant devant lui, rien dans son visage sombre et réfléchi ne trahissait une émotion quelconque. Ceux qui ne l'auraient pas connu auraient volontiers assuré que le bruit qui avait couru n'avait jamais eu de consistance : ceux qui le connaissait savaient qu'un triple sceau avait toujours été apposé sur les émotions de son cœur. Or, c'était cependant bien la vérité que le pu-

blic avait pressentie. Hippolyta avait un moment rempli sa vie. Bien que sous divers rapports ce fût un modeste parti pour lui, bien qu'il trompât en épousant sa nièce tous les calculs ambitieux de sa famille, le jour où André de Kermarc'hat avait adressé sa demande, il avait parlé. Depuis sa sortie de pension, c'est-à-dire depuis quatre ans, elle était de moitié dans ses rêves et dans ses espérances d'avenir. Personne ne s'en était douté. Sa mère elle-même, qui par ses instigations avait fait manquer le mariage d'Hippolyta avec le fils aîné de Mme Richon, éprouva une surprise profonde, et on peut ajouter une impression des plus désagréables à cette révélation inattendue. Elle n'avait jamais dissimulé le peu d'affection qu'elle portait à l'Espagnole, ainsi qu'on appelait Hippolyta dans la famille. Cependant devant que toute opposition serait inutile, elle se résigna à faire à la jeune fille cette proposition qui allait certainement la combler de bonheur. Il n'en fut rien. Pendant qu'Hippolyta enfant avait vécu à Kermarc'hat, elle n'avait jamais reçu de son jeune oncle la plus légère marque d'amitié ; pendant son séjour dans une obscure pension il ne l'avait pas visitée une fois, et, grâce à cette indifférence, il lui était demeuré presque inconnu.

Son éducation terminée, elle avait été rappelée à Kermarc'hat, et alors elle l'avait trouvé ce qu'il était, froid, égoïste, dominateur, et elle n'avait point partagée l'engouement général qu'il inspirait. Elle aurait voulu rencontrer un ami, elle rencontrait une sorte de maître exigeant et inflexible, un maître qui daignait la protéger, c'est vrai, mais enfin un maître. Intérieurement elle se roidit contre ce despotisme et le détesta.

Aussi répondit-elle par un refus catégorique, et malgré les scènes

qui suivirent et dans lesquelles Raoul laissa voir une fois ce que son caractère avait de terriblement passionné, elle persista dans son refus.

Ce refus avait blessé Raoul dans son orgueil encore plus que dans ses sentiments, et il avait fallu, par égard pour lui et pour Mme de Morinville, que la déception éprouvée par son fils mettait hors d'elle-même, remettre à plus tard l'autre prétendant qu'Hippolyta, pour échapper à une position très-difficile, déclarait vouloir accepter.

Raoul alla faire un voyage. Il fut absent six mois. Au bout de ce temps il revint, et en le voyant si parfaitement indifférent, on osa agréer la demande de M. de Kermarc'hat, qui avait accepté en silence le délai qu'on lui avait imposé sous le premier prétexte venu.

Sans se préoccuper des airs sombres du nouvel arrivant, les danseurs continuèrent les gais ébats dont il resta le tranquille spectateur.

Au moment improvisé succéda le dîner.

Par ordre de M. de Morinville, qui était enchanté de pouvoir enfin annoncer le mariage de sa petite-fille, Hippolyta et André furent placés l'un près de l'autre, et, comme il n'y avait là que des parents et des voisins amis, plus d'une conversation particulière put s'engager sous le couvert de la conversation générale.

—J'ai à vous gronder, dit Hippolyta à André quand leurs voisins de table lui parurent attentifs à ce qui se disait plus loin.

—Grondez-moi, répondit le jeune homme avec une soumission parfaite.

—Depuis que votre procès s'est engagé, vous ne vous êtes point absenté, ainsi que vous en aviez l'intention, reprit gravement Hippolyta, et ces jours-ci même vous devriez être à Rennes.

—Mais sans doute, et j'en avais fait le projet. Malheureusement je

me suis rappelé que c'était la fête de M. de Morinville, et j'ai tourné la tête de mon cheval du côté de Kermarc'hat.

—Insouciant !

—Je suis fort de mon droit.

—Oui, mais aujourd'hui un de nos voisins parlait de cette affaire, et j'ai appris que vous avez contre vous cet ancien acte d'association qui n'a pas été détruit, ainsi que cela avait été convenu.

—Bah ! tout le monde sait que cet individu me fait une véritable querelle d'Allemand, et qu'il a été complètement désintéressé par mon père.

—Il dit le contraire, et il a son acte d'association. Vous traitez ces choses trop légèrement, et à votre place, s'il en est encore temps, je partirais à l'instant.

—Vous partiriez, dites-vous ? moi je reste. Une fois à Kermarc'hat, je ne puis me décider à en sortir. Quand vous serez dame et maîtresse à la villa Bruyère, vous commanderez et j'obéirai. Jusque-là, je ne serai qu'un détestable homme d'affaires, car, là où est mon cœur, là aussi est mon esprit.

Raoul causait avec sa voisine, une femme d'un certain âge, qui l'appelait familièrement par son nom, bien que leur parenté fût très-problématique.

—Quel beau couple ils feront ! dit elle tout à coup, ses yeux s'étant par hasard dirigés vers les deux fiancés : Hippolyta est remarquablement belle, et M. de Kermarc'hat est charmant.

—Charmant, oui, répéta Raoul, dont la physionomie resta impassible.

Et tournant les yeux vers André, il ajouta :

—Belle tête, mais de cervelle point.

—Vous ne parlez pas sérieusement Raoul ?

—Très-sérieusement.

—Et... de qui parlez-vous ?

—Evidemment ce n'est pas d'Hippolyta. C'est une Morinville, à moitié, du moins, et tous les Morinville ont du jugement.

—Mais André de Kermarc'hat n'en manque pas, je crois.

—Tant mieux pour lui, madame, et pour elle.

—Ecoute, mon oncle, murmurait tout bas Pauline à son oncle qui flairait le moutardier, si tu continues à sentir toutes les épices, je le dirai à maman, et tu seras grondé.

—Grondé ! petite barbare.

—Mais oui ; tu sais bien que cela ne se fait pas en compagnie, mais tu désobéis toujours. Allons, vas-tu boudier, à présent ? On sait bien que la moutarde que tu as faite est la meilleure des moutardes.

—C'est-à-dire que celle-ci auprès n'est qu'une drogue infâme. Je le dirai à Mme de Morinville, et je lui ferai goûter de la moutarde aux truffes.

—Allons, plus bas ! vas-tu maintenant faire l'article ? comme dit maman. Voilà tout le monde qui nous regarde. Je ne te dirai plus rien, mais, si tu recommences, je te pincerai les molets, entends-tu ?

Au dessert, on but à la santé de M. de Morinville : on lui souhaita une longue vie, les toasts se succédèrent. André, qui tournait fort joliment le couplet, chanta quelque chose de sa composition. Les vers étaient jolis, et d'ailleurs tout le monde était de si agréable humeur qu'on eût applaudi les rimes les plus détestables. Raoul seul, occupé à soulever délicatement de dessus ses lèvres rouges ses longues moustaches noires, paraissait ne rien entendre. On applaudissait encore quand un domestique entra, et, s'approchant d'André, lui dit qu'une personne désirait lui parler sur-le-champ. Le jeune homme aurait volontiers remis cet importun à plus tard, mais il lut

dans les yeux d'Hippolyta que cette négligence lui déplaisait, et, s'excusant, il sortit.

Son absence ne dura pas cinq minutes. Quand il rentra, Hippolyta fut frappée de sa pâleur.

Ce fut cependant en souriant qu'il alla dire à M. de Morinville qu'une affaire pressante le rappelant à la villa Bruyère, il se voyait forcé de quitter Kermarc'hat beaucoup plus tôt qu'il ne l'aurait désiré. Il prit à la hâte congé des autres convives et disparut. La gaieté générale se trouva un peu refroidie par son départ subit. Son entrain était communicatif, sa bonne humeur inépuisable. Lui parti, on sentait davantage l'ombre que Raoul semblait projeter autour de lui par son sérieux glacial. On se sépara d'assez bonne heure, et, ce soir-là, il y eut à Kermarc'hat une personne qui dormit mal, et dont le sommeil fut hanté par mille rêves pénibles.

#### IV.

##### LES SUITES D'UN PROCÈS PERDU.

Le lendemain matin, ce fut la sonnette d'Hippolyta qui retentit la première sous les hauts plafonds de Kermarc'hat. Le son argentin résonna jusque sous les combles et fit tressaillir une fraîche paysanne qui mettait la dernière main à sa toilette. Cette grosse villageoise, à l'œil noir et riant, aux dents de perle, n'avait pas l'élégance et la désinvolture des soubrettes modernes, et cependant elle remplissait près de Mlle Hortense et d'Hippolyta le rôle de femme de chambre. Etonnée d'être appelée de si bonne heure, elle passa rapidement dans un étroit bonnet en toile sa chevelure épaisse, plaça par-dessus une toile d'un tissu plus fin dont les deux pans repliés enfilèrent ses robustes épaules, et elle descendit.



Elle trouva Hippolyta à moitié habillée.

—Ah ! mon Dieu ! mamz'elle, qu'est-ce que vous avez donc ce matin ? lui dit-elle avec la familiarité composée d'affection et de respect que ne se permettent pas les domestiques stylés à rester vis à-vis de ceux qu'ils servent dans une indifférence qui engendre si souvent le mépris d'une part, la haine et la moquerie de l'autre.

—J'ai passé une assez mauvaise nuit, Chinette, et je me suis levée tôt, voilà tout, répondit Hippolyta en continuant sa toilette.

—C'est comme moi, je ne dors plus, soupira la jeune fille, dont le nom de Françoise, d'abord changé suivant la mode de son pays en celui de Fanchine, en était arrivé à cette dernière abréviation de Chinette.

—Pourquoi ?

—Parce que je rêve toujours qu'une fois mariée vous partez du pays sans moi.

—Tu rêvasses sans dormir, il paraît ? répondit Hippolyta, qui ne put s'empêcher de sourire.

—Et si vous partiez, continua Chinette sans prendre garde à l'interruption, il ne me resterait plus... qu'à me marier aussi.

Elle dit cela si tristement qu'Hippolyta rit tout de bon cette fois.

—On t'aime beaucoup pourtant à Kermarc'hat, reprit-elle.

—Oui, mais je ne les aime pas.

Hippolyta la regarda avec une certaine sévérité.

—Mme de Morinville t'a fait beaucoup de bien, dit-elle ; c'est mal ce que tu dis là.

—Mademoiselle, c'est la vérité, et plutôt que de rester avec madame, qui est si glorieuse, et avec M. Raoul, qui est sec comme une bûche, j'épouserai Jacquot de Chantepie.

—Le petit tisserand qui fait les commissions de la villa Bruyère ?

—Lui-même. C'est un failli gars qui a des yeux vairons, que je ne trouve pas très-jolis ; mais c'est un brave homme, un bon ouvrier, et il m'a toujours dit : " Si tu te décides, ma Chinette, pense à moi." J'irais à minuit lui demander d'aller mettre notre nom, qu'il y courrait.

La conversation en resta là. Hippolyta, tout habillée, laissa Chinette maîtresse de la place, et, traversant le corridor, elle alla frapper chez Mlle Hortense.

La vieille demoiselle vaquait avec son activité habituelle à ses petites occupations du matin. Elle avait elle-même promené l'époussette sur les riens placés sur ses étagères et sur les globes de verre sous lesquels reposaient les statuettes et les groupes sacrés qui ornaient sa cheminée ; elle avait fait passer son faible soufflé sur toutes les surfaces, afin d'en chasser jusqu'aux moindres atomes de poussière ; elle avait plié et replié les objets du trousseau d'Hippolyta confectionnés la veille, et elle les avait placés dans la vaste corbeille destinée à cet usage ; enfin elle avait égréné du mouron et renouvelé la provision d'eau du serein qui gazouillait dans la petite cage verte pendue en dehors de la fenêtre, et d'où, pauvre prisonnier, il pouvait regarder de ses jolis yeux noirs la campagne verte, et l'azur du ciel traversé librement par ses frères ailés.

L'arrivée d'Hippolyta donna une nouvelle animation à sa vive petite figure. Elle n'avait pas pour la jeune fille cette affection craintive voisine du respect que lui inspirait son neveu Raoul, mais une tendre et sincère affection qui, peu à peu et presque à son insu, avait pris la première place dans son cœur. Quand la pensionnaire timide et même quelque peu sauvage était venue partager sa vie, elle s'était tout d'abord sentie attirée vers elle par la ressemblance

de leur situation. A Kermarc'hat, Raoul et sa mère jouaient les premiers rôles, les autres n'étaient que des comparses. Hippolyta avait cependant une intelligence avec laquelle on pouvait compter, et ils ne s'y trompèrent pas ; mais, quand l'autorité méconnaît la raison et la justice pour s'appuyer uniquement sur l'orgueil, elle devient nécessairement tyrannique. Donc la jeune fille, jusqu'au moment où Raoul avait désiré l'épouser, avait été confondue dans la nullité dédaigneuse dont on enveloppait Mlle Hortense, et cela les avait naturellement rapprochées.

Il n'y avait pas cinq minutes qu'Hippolyta était entrée que l'aventure de la veille était mise sur le tapis. Mlle Hortense, pour expliquer la sortie d'André, trouva une foule de motifs qui n'avaient pas le sens commun.

—C'était peut-être un mal de dents subit ; elle-même avait les dents si agacées depuis huit jours ; ou bien encore la découverte d'un trésor faite dans les démolitions commencées d'une écurie devenue inutile.

Hippolyta écoutait tout cela sans y ajouter aucune sorte d'importance, mais cette conversation trompait son impatience et le temps s'écoulait.

Elle attendit André toute la journée. Il ne parut que vers le soir. Il était venu à pied, et cependant son visage pâli portait encore des traces de l'impression de la veille. Devant ces dames il s'essaya à être gai, et, à force de vouloir le paraître, il finit par le devenir tout à fait. La présence de Mme de Morinville, qui lui témoignait une sorte d'indifférence hautaine calquée sur celle de Raoul, empêcha toute confiance. Il parla cependant de l'affaire qui l'occupait, mais brièvement, légèrement. On avait rendu un jugement inique ; il appelait de ce jugement et

il n'éprouvait plus la moindre inquiétude. Le premier moment de saisissement passé, toute sa confiance lui revenait.

Cette visite rassura à demi Hippolyta. Sachant que cette affaire d'une importance majeure occupait son fiancé, elle ne s'étonna pas de la rareté de ses visites pendant les semaines suivantes. Retirée avec Mlle Hortense dans sa chambre, elle s'occupait activement de la confection de son trousseau, et tous les jours un nouvel objet était posé dans la vaste corbeille commise à la garde de la bonne tante.

Elle avait aussi à recevoir les visites de sa parenté et de celle de M. de Kermarc'hat. Ces réceptions étaient de véritables corvées, grâce à Mme de Morinville et à Raoul, dont la seule présence dans le grand salon glaçait tout le monde.

Elles devinrent enfin plus rares, à son grand soulagement, et alors ses journées entières se passèrent dans la chambre de sa tante, une chambre vaste et gaie, d'où l'on voyait fumer le long tuyau rouge de la fabrique de la villa Bruyère, et où l'on apercevait même, dans le groupe de ses vieux ifs sombres, l'église du bourg de Saint-Matthieu, qui était l'église paroissiale des deux manoirs.

Le jour où le trousseau fut achevé, un exprès en porta la nouvelle à Prézéhan, chez les Richon, Mme Richon et Berthe accoururent. Pousée par sa fille qui avait une grande amitié pour Hippolyta, Mme Richon, qui ignorait d'ailleurs le véritable motif de la recrudescence de mésintelligence survenue à Kermarc'hat, témoignait à sa nièce un intérêt tiède qui tenait le milieu entre la sévère froideur de Mme de Morinville et la profonde tendresse de Mlle Hortense.

Mme Richon passa la revue des trésors utiles du trousseau ; Berthe,

après lui avoir accordé un rapide coup d'œil, retourna aux splendeurs connues de la corbeille. La frivolité était un de ces moindres défauts, et elle ne se lassait pas de contempler ces robes éblouissantes, ces riches parures dans le choix desquelles André avait déployé tant de magnificence et tant de goût.

—La date de ton mariage est-elle enfin fixée? demanda-t-elle tout à coup à Hippolyta.

—Non. Nous ne voyons plus M. de Kermarc'hat, et tout le monde ici feint de ne plus même prononcer son nom devant moi. As-tu appris quelque chose?

—J'ai appris par mon oncle Basile que les réparations commencées à la villa Bruyère étaient arrêtées, voilà tout.

—Arrêtées? et pourquoi? murmura Hippolyta d'un air pensif.

—Tu n'en sais rien?

—Je n'en sais absolument rien. Il me semble que je suis entourée de mystère, de tristesse. Quelque chose se passe dont je n'ai pas la conscience. Il faut que je prie M. de Kermarc'hat de s'expliquer une bonne fois.

—Vient-il aujourd'hui?

—Probablement; voilà huit jours que je ne l'ai vu.

En ce moment, Chinette montra à la porte ses joues fraîches et ses yeux brillants.

—Mademoiselle, on vous demande au salon, dit-elle.

Et elle ajouta plus bas:

—Un exprès de la villa Bruyère vient d'arriver.

Hippolyta jeta loin d'elle par un geste vif la dentelle de Malines dont Berthe admirait la riche broderie.

—Viens, Berthe, dit-elle; mes pressentiments m'ont toujours dit qu'un malheur menaçait M. de Kermarc'hat: je vais enfin savoir à quoi m'en tenir.

Elles sortirent et se rendirent

dans un petit salon, lieu ordinaire des réunions de famille.

Mme de Morinville, debout près du fauteuil de son mari, tenait une lettre dépliée à la main, et sur la physionomie des deux autres dames se lisait une stupeur profonde.

Hippolyta s'avança vers Mme de Morinville et resta muette et involontairement troublée devant elle.

Son grand père lui saisit la main et l'obligea de s'asseoir à ses côtés, Mlle Hortense vint l'embrasser.

—Ma mère, qu'y a-t-il donc? demanda enfin la jeune fille.

—Il y a, répondit madame de Morinville d'un ton plus solennel que pénétré, que M. de Kermarc'hat a définitivement perdu son grand procès et qu'il rend sa parole à M. de Morinville.

—Pourquoi? redemanda Hippolyta.

—Mais... parce que sa fortune se trouve diminuée de moitié.

Hippolyta respira, évidemment soulagée, et demanda à voir la lettre.

En des termes vraiment désespérés, André annonçait l'issue imprévue et fatale de son procès, et ajoutait que l'honneur l'obligeait à laisser à M. de Morinville toute liberté de reprendre sa parole.

—Je craignais pis, dit simplement Hippolyta en repliant la lettre.

—Que vais-je répondre à ce pauvre garçon? demanda M. de Morinville d'un air indécis qui prouvait que certaines opinions lui avaient été déjà soumises.

—Mais il me semble qu'il n'y a qu'une réponse à faire, dit vivement Hippolyta. Si M. de Kermarc'hat a la délicatesse de renoncer à ses droits, nous devons agir avec la même générosité et lui prouver que ce n'est point le plus ou le moins de fortune qui a dicté notre acceptation.

—Certainement! s'écria Berthe.

—Les enfants n'ont pas d'avis à

donner dans des questions de cette gravité, dit sévèrement madame de Morinville. Je plains de tout mon cœur M. de Kernarc'hat, mais le changement de position existe.

—Le pauvre garçon est pourtant bien innocent de ce qui lui arrive, hasarda madame Richon.

—Innocent comme l'enfant qui vient de naître, s'écria Mlle Hortense avec feu.

—Qui dit le contraire ? prononça madame de Morinville en regardant ses sœurs de façon à glacer leur générosité.

—Mais, ma mère, il me semble que je suis la plus intéressée en cette affaire ! remarqua Hippolyta.

—Sans doute, mais vous manquez d'expérience et vous pourriez faire une folie. Si M. de Kernarc'hat est incapable, comme le dit Raoul, et Raoul a une grande...

—Raoul ! qu'a donc Raoul à faire ici ? s'écria Hippolyta, profondément blessée par ces paroles.

Les trois dames se regardèrent presque effrayées.

Depuis que Raoul avait pris en main la direction des affaires de la famille, jamais personne n'avait ainsi parlé.

—Raoul est, après son père, le chef de notre famille, reprit aigrement madame de Morinville, et si votre grand-père ne s'y oppose pas, on attendra son retour pour prendre une décision.

—Oui, oui, Raoul est un homme de bon conseil, dit le pauvre père... Cécile... Hortense, ma Louise, tu viendras demain dîner avec nous, ajouta-t-il en s'adressant à Mme Richon.

—Et j'écrirai à notre oncle Eugène, ajouta madame de Morinville.

—On va convoquer un tribunal de famille, dit Berthe tout bas à Hippolyta, mais tu n'as guère que mon oncle Raoul à craindre. Sera-t-il pour toi ?

Hippolyta hocha négativement la tête.

—Tu es perdue alors.

La jeune fille ne répondit rien, mais du fond de son grand œil noir si doux jaillit un éclair, qui annonçait qu'elle ne se rendrait pas sans résistance.

ZÉNAÏDE FLEURIOT.

(A continuer.)

## LA QUESTION DES CIMÉTIÈRES.

J'ai le plus grand respect pour les morts, et j'hésite à aborder un sujet où la raillerie est, pour ainsi dire, commandée par les circonstances. On s'est ému généralement de la mesure qui nous condamnerait, nous, Parisiens, à être enterrés dans les environs de Pontoise ; fort loin, par conséquent, de cette colonne Vendôme qui a

causé la fierté légitime de tant de Français.

Si l'on me demandait quel est mon sentiment en cette matière, je répondrais que je ne tiens pas infiniment à la colonne, mais que je ne tiendrais pas à Pontoise non plus. Cette ville a toujours eu la réputation de loger des gens qui ne pouvaient aller demeurer ail-

leurs. On y envoyait les Parlements qui n'avaient pas été sages, et ils s'y morfondaient jusqu'à ce qu'ils eussent promis de ne plus recommencer.

Or, c'était une grande pitié que de voir redescendre vers Paris MM. les conseillers et présidents, M. le premier et les autres. Ils avaient des mines étirées et de tels airs penauds qu'on les plaignait, malgré soi, d'avoir éprouvé tant de souffrances. De retour dans leurs foyers, ils bâillaient au souvenir des tourments qu'ils avaient endurés naguère. Ils s'étaient frottés aux mœurs provinciales et, soit à leurs tournures, soit à leur façon de langage, on devinait qu'ils arrivaient de pays ignorés.

D'après le nouvel ordre de choses, il est vrai que, tout en allant à Pontoise, on n'aurait plus la faculté d'en revenir. Ainsi le fameux proverbe serait effacé de notre dictionnaire. Néanmoins, cet avantage ne me paraît pas suffisant pour lutter contre les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir et que je vais tâcher d'exposer le plus clairement qu'il me sera possible.

Tout d'abord, une question.

Quel sera le moyen de transport usité à l'endroit du défunt ? On emploiera, m'assure-t-on, le chemin de fer, et, effectivement, il ne serait guère raisonnable d'employer quoi que ce soit en dehors des locomotives. Aujourd'hui, où l'on vit si rapidement, il est tout naturel qu'on soit enseveli à la vapeur. La logique l'exige, et du moment qu'on supprime les distances, on doit nécessairement abréger les regrets.

On partira donc, en tenue de voyage, avec des lorgnettes et des couvertures. On causera de la succession présumée et l'on regardera

les paysages environnants. Le plus ou moins de vitesse des convois indiquera les qualités du mort et consacrerá ses vertus. Pour un financier honnête, ayant tripoté dans l'agiotage le plus abject et spéculé sur la naïveté publique, train express. Pour moi, journaliste, train omnibus, non garanti contre les accidents, tels que déraillement, rencontre, qui pourraient endommager la bière où je serai couché et contusionner les amis qui accompagneront ma bière.

Plusieurs établissements, suivant toute apparence, seront installés aux alentours du nouveau local où reposeront nos restes et les restes de ceux que nous aimons. Il faudra prendre, au moins, un billet de troisième classe pour aller prier sur la tombe d'un parent. Mais en revanche, les personnes qui auront soupiré de tout leur cœur se rafraîchiront le gosier, moyennant une faible somme. L'industrie moderne a trouvé le moyen d'utiliser les capitaux les plus insaisissables. Elle pleure ou elle rit, selon qu'elle entrevoit de l'argent après ces pleurs ou après ce rire. O Parisiens ! ô mes amis ! Sanglotez maintenant sur une mère que vous aurez adorée, sur un frère que vous aurez chéri. L'industrie viendra à vos trousseaux, qui comptera les larmes que vous aurez répandues et qui tirera profit de tous vos sanglots.

Elle essaiera même, dans un temps donné, d'accaparer votre propre corps, et je serais fort surpris si, quelque beau matin, un matérialiste de génie ne propose pas d'acheter les dépouilles humaines et de les employer comme engrais. Ce joli raisonnement qui tendrait à nous assimiler à des bêtes brutes ou à une sorte de guano perfectionné, ne saurait manquer de surgir dans la cervelle

d'un pédant quelconque, et vous verrez que le pédant aura des adeptes et qu'il sera récompensé, aux applaudissements de la pauvre foule.

Déjà quelques journaux fort importants et bien accrédités dans l'opinion, se sont ingéniés à faire remplacer toute espèce de funérailles par des cérémonies plus ou moins heureuses. A quoi bon, se sont-ils écriés, à quoi bon l'office des agonisants et le saint viatique ? Pourquoi ces cyprès, ces croix qui sont les odieux témoins de notre trépas ? Ne serait-il pas plus simple de les supprimer, de les rayer tout à fait ? Sans doute, et il serait plus simple encore de supprimer la mort elle-même. Mais ce résultat-là, messieurs, est difficile à obtenir, et je doute que vous y arriviez de longtemps.

Vous serez obligés, quelles que soient vos répugnances, ou d'avoir recours à la sépulture catholique ou de vous y soustraire par un procédé qu'il vous sera aisé de découvrir, bien que je ne l'aperçoive pas personnellement. Vous vous trouverez, dès l'abord, en présence de deux systèmes aussi répugnants et aussi impraticables l'un que l'autre : le système de l'embaumement et celui de la crémation.

Prenons le premier et réfutons-le en quelques lignes.

Son principal défaut est de ne pouvoir fournir qu'une application limitée. Il est aisé de comprendre, en effet, que, dans notre société actuelle, l'embaumement serait un luxe (comme il l'est, d'ailleurs, présentement) et qu'il ne serait pas donné aux prolétaires d'avoir à leur disposition M. Gannal ou ses aides. Imaginez le socialisme où les fortunes seraient égales, l'embaumement me paraîtrait une conséquence immédiate du socialisme. Mais tant que les diverses

conditions ne seront pas égalisées, il faudra, je le répète, renoncer à l'art de la conservation après décès. Vous me direz que tous les Egyptiens étaient embaumés, sans distinction de classes. Je vous répondrai là-dessus que cela me semble invraisemblable et qu'en tout cas, la vie est bien plus chère aujourd'hui qu'au temps de Sésostris.

Il resterait l'autre projet que la *Presse*, (celle de M. de Girardin), a soumis, si je ne m'abuse, à l'appréciation de ses abonnés. La *Presse* voudrait la crémation ; j'entends le brûlement des corps.—La crémation, dit la *Presse*,—pour elle, tout est là.

Hé bien ! non, avec ce procédé, on n'aboutit à rien, on ne résout rien. L'idée n'est pas récente ; elle date, je pense, d'il y a trois mille ans. L'Angleterre, qui est la patrie des excentricités, a essayé de la restaurer et de la remettre dans le commerce. Mais la perfide Albion, dont je ne nie pas l'intelligence sur mer, a le privilège de commettre sur terre quelques bévues incommensurables dont je signalerai toute la portée à ses admirateurs effrénés.

C'est du Nord que nous est venue la lumière. C'est de Londres que nous est apparue la crémation. Une feuille britannique nous a proposé sérieusement de porter les ossements de nos ancêtres dans un four numéroté qui serait entretenu par une administration bienveillante. Ce nouveau genre d'opération anéantirait l'ordonnateur des pompes funèbres ; en revanche, il ferait pulluler le chauffeur. On bâtirait une maison spéciale, une sorte de bazar universel, où chacun de nous arriverait à être rôti. Je ne sais ce que vous pensez de cette folie. Pour moi, je confesse que l'établissement ne

m'inspirerait pas un immense intérêt, et que je regarderais avec une certaine terreur le lieu où l'on aurait cuit un aussi grand nombre de mes semblables.

Le côté triste, hélas ! de ces erreurs grotesques, c'est que les insensés qui les ont commises estiment qu'ils travaillent au progrès indéfini et au perfectionnement des masses. Ils ont débuté par détruire les cimetières qui entouraient l'église, sous prétexte que ce sol béni nuisait à la santé des populations ; ils s'efforceront bientôt de détruire l'Église, sous prétexte qu'elle ne répond plus aux besoins modernes.

O belles et saintes institutions du catholicisme ! Quelle manière d'enterrer les morts fut jamais plus digne et plus rationnelle que celle qui fut ordonnée par les suc-

cesseurs de Pierre ? Quelle sollicitude fut plus touchante que celle dont la Rome chrétienne couvrit ses enfants, en deçà et au delà de la tombe ? Pendant des siècles, ils dormirent, soit à l'intérieur de la nef profonde, scellés dans la muraille, sans cesse bercés par les chants pieux ou parfumés d'encens ; soit au dehors. Ils furent effleurés par les harmonies divines. Maintenant, plus de consolations, plus de chants, plus d'hymnes miséricordieux ! Un cercueil nu, un monument niais ! Quand le monde sera arrivé complètement à ce période d'avilissement et de sottise, c'est que Dieu aura abandonné le monde, comme un fruit gâté dont il ne voudra plus.

DANIEL BERNARD.

## UN TABLEAU DE FRA ANGELICO.

(Voir page 63.)

### III

Le lendemain matin, Frà Angelico courut à la prison, en fit sortir le Grec et lui proposa d'aller voir ses peintures, sans lui parler du Pape. Argyropoulos, qui se piquait de se connaître en art comme en littérature, accepta. Le grand air et les splendeurs du soleil romain adoucirent son humeur farouche et ramènèrent quelque sérénité sur son front.

Frà Angelico transporté de joie, conduisit son futur néophyte au Vatican et l'introduisit dans la chapelle, en priant Dieu d'opérer par lui le miracle qu'il avait accordé à S. Methodius, qui convertit le roi des Bulgares et ses sujets en peignant sur les murs du palais le jugement dernier.

Le Grec fut impressionné par ces admirables peintures, qu'il se fit longuement expliquer. Pour montrer ses connaissances artisti-

ques, il se permit une critique et trouva que la rage des bourreaux qui lapident S. Étienne n'était pas rendue avec toute l'énergie désirable.

Le moine-peintre accepta humblement ce reproche, qui ne manque pas de justesse; comme l'a dit un juge compétent \*, cela tient à une glorieuse impuissance de cette imagination angélique, trop exclusivement nourrie d'amour et d'extase, pour qu'elle pût jamais se familiariser avec des scènes dramatiques où les passions haineuses et violentes étaient mises en jeu.

Dans la peinture de la vie de S. Laurent, le Beato fit remarquer particulièrement au Grec la prison par la fenêtre de laquelle il a représenté le martyr convertissant un homme à genoux, qui est devenu S. Hippolyte.

"J'ai peint cette scène de conversion en songeant à vous, mon frère," lui dit-il, d'une voix si douce et si tendre qu'elle eût du toucher ce cœur de marbre.

Mais Argyropoulos affecta de détourner les yeux et de ne pas comprendre. Le cœur de Frà Angelico se serra et n'eut plus d'espoir que dans l'arrivée du souverain pontife. Elle ne se fit pas attendre. Nicolas V fit son entrée dans la chapelle avec une majesté tempérée par une ineffable mansuétude.

Le Beato se mit à genoux, le front dans la poussière, pour baiser les pieds de sa Sainteté. L'aspect du Pape lui causait des transports pareils à ceux de S. Joseph de Cupertino, qui tombait toujours en extase dès qu'il était en présence du vicaire de Jésus-Christ.

Un effet tout opposé se manifesta dans l'esprit du païen de Constantinople. A la vue du sou-

verain pontife, il se redressa de toute sa hauteur.

"A genoux, mon frère, à genoux ! lui disait en vain le Beato en le tirant par sa robe.

—Jamais, s'écria le Grec, jamais je ne fléchirai le genou devant l'idole des azymites, devant ce prêtre qui a voulu nous faire courber la tête au concile de Florence."

L'Angelico gémissait dans la poussière de l'obstination de ce païen. Le Pape plein de calme et de douceur, se mit à parler en langue grecque à Argyropoulos, qui, séduit un instant par cette gracieuseté, répondit par des vers d'Homère.

"Mon fils, dit Nicolas V, nous allons aussi vous citer un passage d'Homère. Au livre II de l'Illiade, le prudent Ulysse s'écrie : "Tous les Grecs ne peuvent régner ici, il n'est pas bon qu'il y ait tant de chefs : n'ayons donc qu'un seul souverain, qu'un seul roi, celui à qui le fils du prudent Saturne confia le sceptre et les lois pour nous gouverner.

*Eis xoipanos Esto.*

"Ainsi, mon fils, Dieu a voulu qu'il n'y eût dans son Eglise qu'un seul chef, un seul troupeau, un seul pasteur."

A ces paroles, le Grec, s'irrita et répondit par quelques mots injurieux.

"Mon fils, lui dit le Pape avec douceur, je vous pardonne, je plains votre aveuglement et je continuerai à prier le seigneur de vous éclairer."

Nicolas V se retira.

Argyropoulos, honteux au fond du cœur de son emportement, se retourna vers Frà Angelico et essaya de lui faire encore l'éloge de ses peintures.

"Mes peintures ne valent rien, s'écria le moine en sanglotant, puisqu'elles ne vous ont point con-

\*M. Rio, *De l'Art Chrétien, la Renaissance et la Papauté.*



verti. Je suis indigne de mon nom de frère prêcheur, puisque je vous ai prêché si mal et que je n'ai réussi, en vous amenant devant le saint père, qu'à vous laisser outrager la majesté du représentant de Dieu sur la terre."

A ce souvenir, cette âme si tendre et si pieuse ne put supporter l'excès de sa douleur. Frà Angelico, toujours à genoux, devint pâle et plus languissant; ils'affaissa sous sa robe blanche comme un lys sur sa tige, et tomba sur le pavé comme tombe un corps mort, selon l'expression de Dante :

*E cadi, come corpo morto cade.*

Le Grec, saisi d'étonnement et de pitié, essaya vainement de le faire revenir à lui; il crut qu'il l'avait tué, et cet homme, qui avait déjà souillé ses mains de sang, s'imagina qu'il avait commis un nouveau meurtre. Il eut horreur de lui-même en voyant cet ange étendu à ses pieds. Il s'agenouilla devant lui, lui frappa dans les mains et lui jeta sur le front l'eau d'un vase qui servait à sa peinture.

"Père, père, criait le Grec désespéré, revenez à la vie, et je vous jure de faire tout ce que vous voudrez."

L'Angelico rouvrit ses beaux yeux languissants et humides de larmes.

"Mon frère, dit-il, vous me rendez la vie, mais vous me rendez la mort si vous oubliez votre promesse. Pour le moment il nous faut quitter cette chapelle; il est temps, selon mon devoir, que je vous ramène dans votre prison."

Malgré sa faiblesse et sa pâleur, Frà Angelico voulut donc quitter le Vatican et se remettre en route, appuyé sur l'épaule d'Argyropoulos; il ne put rien lui dire jusqu'à son retour dans la prison de Tor di Nona. Mais là, resté seul de nou-

veau avec lui, le moine angelique s'agenouilla devant le prisonnier et lui reprocha sa conduite envers le Pape avec cette douceur dont il ne pouvait se départir et qui étonnait si fort son biographe Vasari \*. Cette douceur pénétrante toucha enfin le cœur du Grec, qui, tout ému encore de l'évanouissement du Beato, commençait à comprendre quel était l'amour dont ce saint religieux était enflammé pour le salut de son âme.

"Mon frère, lui dit le dominicain en joignant les mains, vous m'avez rendu la vie, mais c'est en me promettant que vous ferez tout ce que je voudrai, et je ne veux que vous sauver; il faut décharger votre conscience du poids des péchés qui l'accable, il faut vous confesser.

—Mais je ne puis croire à la nécessité de la confession et à la vérité de son institution divine.

—O mon frère, si vous pouviez contempler votre pauvre âme dans le miroir de la vérité, elle vous apparaîtrait si ténébreuse et si souillée!... Votre âme est resserrée dans des liens plus rudes que ceux qui enchaînaient votre corps, quand on vous menait au supplice. Eh bien, c'est la confession qui vous délivrera!

—Faites-moi voir cela de mes yeux, ou je ne le croirai jamais."

Une inspiration soudaine frappa l'esprit du peintre angélique.

"Mon frère, nous reparlerons de cela. Mais j'ai un tableau très-pressé à faire: vous plairait-il que je peigne sous vos yeux, chaque matin, afin de vous distraire et de vous tenir compagnie?"

—Oh oui! mon père, j'en serais bien heureux, car vous êtes bien bon pour le pauvre prisonnier.

\* Jamais, dit-il, on ne surprit en lui un mouvement de colère, ce qui me paraît incroyable; il *che à grandissima cosa e mi pare impossibile a credere.*

Le Beato obtint de Nicolas V de suspendre, pendant quelques jours, ses travaux du Vatican, et dès le lendemain matin il vint s'installer dans la prison, suivi de son élève Benozzo Bozzoli, qui apportait un chevalet, des pinceaux et une boîte à couleurs.

Après une fervente prière, il posa sur le chevalet un petit panneau de bois sur lequel il se mit à peindre avec rapidité, et sans jamais retoucher, selon sa coutume ; il ne perfectionnait jamais sa peinture, mais il la laissait telle qu'elle était venue au premier jet, croyant, disait-il, que c'était ainsi que Dieu la voulait. "Son art, dit M. de Montalembert, était si bien, à ses yeux, une chose sacrée qu'il en respectait les produits comme les fruits d'une inspiration plus haute que son intention."

Il commença par peindre comme fond du tableau, quelques arbres qui s'élèvent entre une maison de simple apparence et une modeste église décorée d'un portique soutenu par quatre colonnettes de style florentin. Dans une cour semée d'herbes émaillées de fleurs, il groupa cinq personnages.

A droite Notre-Seigneur vêtu d'une robe bleu et drapé dans un manteau rouge, est vu de profil ; un large nimbe d'or entoure son visage doux et majestueux ; de longs cheveux d'un blond doré lui tombent sur les épaules. Le Sauveur a l'attitude du commandement, et il étend son bras et sa main qui tient une verge d'or\*. Il accomplit un des plus grands actes de sa miséricorde, il institue le sacrement de pénitence, il donne à ses apôtres le pouvoir de remettre les péchés ; on croit l'entendre répéter ces pa-

roles qu'il a adressées à Pierre, pour qu'il les transmitt à tout le sacerdoce chrétien : " *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les cieux* \*."

Le moine peintre mit aussitôt en action ces paroles du Christ. Il peignit un prêtre qu'il revêtit d'un costume florentin, avec un chaperon rouge doublé d'hermine, et une dalmatique bleue aux plis gracieux ; sa figure est jeune et suave. Ce prêtre s'approche d'un pécheur couvert d'une robe rouge et coiffé d'un bonnet orné d'or et d'hermine. Ce pécheur est ceint d'une corde qui fait plusieurs fois le tour de son corps. Le prêtre s'approche de lui avec une compassion ineffable. Avec quel soin, quelle délicatesse, quel respect, quel amour, il dénoue la corde de ses mains blanches et pures ! Comme il remplit son office de prêtre et de confesseur avec grâce et autorité !

Les sept péchés capitaux commis par cet homme sont figurés par sept démons, qui sont chassés de son corps par l'absolution et qui cherchent à y rentrer.

Ces serviteurs de Satan expriment leur rage impuissante par des attitudes aussi étranges que variées. L'un d'eux menace encore le pécheur de son trident de fer.

Au second plan, Frà Angelico représenta un personnage en robe et un turban verts, qui exprime par sa figure et ses gestes l'admiration qu'il éprouve à la vue de ce miracle de la miséricorde divine, qu'on appelle l'institution de la confession. Près de cet homme,

\* Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis ; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. (*Matth.*, xvi, 19.)

\* Cette baguette, que porte encore le grand pénitencier à Rome, est le signe de l'affranchissement spirituel, comme elle était, chez les anciens Romains, l'instrument de l'affranchissement des esclaves.

Dans le couvent de Saint-Marc, à Florence, le Beato a peint la grande scène du Calvaire, où il représente S. Benoît tenant à la main la verge de la pénitence.

et tout contre Notre-Seigneur, est un second personnage, dont on ne voit que la figure ; sa tête est nue et ses traits angéliques semblent rappeler ceux du Beato, tels qu'ils sont sculptés sur sa pierre tombale, à Sainte-Marie-sur-Minerve.

Le Grec avait suivi avec curiosité et un profond intérêt tous les détails de cette peinture faite sous ses yeux en trois jours. Il avait admiré la piété de l'Angelico qui, selon sa coutume, n'avait osé peindre qu'à genoux la tête du Sauveur du monde.

Contre son ordinaire, il n'avait fait qu'ébaucher légèrement la figure du pécheur ceint de la corde ; ce n'est que le troisième jour qu'il la termina tout d'un coup. Mais comment exprimer la surprise et l'émotion d'Argyropoulos quand il s'aperçut que, sous le pinceau du moine peintre, cette figure devenait son portrait ! Le bienheureux peignit sa barbe grise, son noble profil, et fit exprimer à sa figure tout à la fois la douleur d'être retenu dans les liens de ses péchés et l'espoir d'en être bientôt délivré.

Argyropoulos, au milieu du tableau, avait vraiment la contrition dans l'intensité de son regard.

« C'est moi, s'écria le Grec, c'est bien moi ! »

Et il fondit en larmes. La divine touche de la grâce l'avait enfin vaincu.

« Mon père, mon père, déliez-moi aussi, délivrez-moi des liens de mes péchés ! »

L'Angelico le saisit dans ses bras et le serra avec transport sur sa poitrine ; puis il le fit mettre à genoux auprès de lui pour rendre grâce à Dieu.

Il passa plusieurs jours à lui expliquer la foi catholique ; puis il reçut l'aveu de ses fautes, et le baptisa, sous condition, à Saint-

Jean de Latran, dans le baptistère de Constantin. La veille de ce grand jour, il lui avait donné comme pénitence d'aller au Vatican se jeter aux pieds du Pape, pour lui demander pardon à genoux des invectives qu'il lui avait dites dans sa chapelle.

Nicolas V le reçut avec bonté et lui dit :

« Mon fils, Jésus Christ vous a pardonné, je ne puis faire autrement que Celui dont je suis le vicaire ; je vous pardonne, non-seulement ce que vous avez dit contre moi, mais encore tous les crimes que vous avez commis contre la société. Je vous fais grâce pleine et entière du supplice que vous aviez mérité, dans l'espérance que votre vie nouvelle rachètera vos fautes passées. »

Le Grec se prosterna avec reconnaissance et lui baisa les pieds ; puis il lui montra le tableau dont il ne voulait plus se séparer. Le Pape l'admira, et dit au moine-peintre :

« Votre pinceau a fait un nouveau miracle de conversion. »

L'humble artiste répondit qu'il ne fallait en attribuer la gloire qu'à Dieu, et il récita ce verset de David : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* C'était la devise des Templiers, et nous l'avons vue à Venise gravée sur le mur du vieux palais Vendramini.

« Très-saint Père, dit le Grec, je sais avec quelle bonté Votre Sainteté a accueilli mes compatriotes Théodore Gaza, Georges de Trébizonde, Calchondyle et Gemiste Plethon, qui, lors de la prise de Constantinople, se sont réfugiés sur une galère vénitienne et ont fait voile vers l'Italie, emportant de précieux manuscrits des auteurs de la Grèce antique et des Pères de l'Église grecque, »

dérochés à l'incendie allumé par les infidèles. Ils ont été heureux de payer l'hospitalité que vous leur avez donnée à Rome, en enrichissant la bibliothèque du Vatican de ces trésors littéraires."

— Il est vrai, dit Nicolas V, que, grâce à eux et à d'autres conquêtes, nous sommes parvenus à réunir au Vatican jusqu'à cinq mille manuscrits ; c'est, nous croyons, la plus riche collection qu'on ait encore vue depuis la dispersion de la bibliothèque d'Alexandrie. Mais j'ai encore une lacune à combler, et j'ai promis une récompense de cinq mille ducats à celui qui m'apporterait l'Évangile de S. Mathieu dans la langue originale.

— O très-saint Père, quel n'est pas mon bonheur ! je possède ce manuscrit que j'ai rapporté de Constantinople. Après avoir commis le crime qui m'avait mérité la mort, j'ai enfoui ce livre dans un endroit de la campagne romaine que je saurai bien retrouver. Pour remercier Votre Sainteté de toutes ses grâces, je suis trop heureux de pouvoir lui offrir l'Évangile de S. Mathieu.

Nicolas V fut ravi, lui qui, au moment de paraître devant Dieu, le remerciait de lui avoir donné le goût des lettres dès sa jeunesse et les facultés nécessaires pour les cultiver avec succès. Au reçu du manuscrit, le Pape fit compter les cinq mille ducats au Grec, qui, se voyant à la tête de cette fortune, résolut de s'en aller à Venise pour y monter un petit négoce avec un de ses compatriotes. Il quitta Rome avec le regret d'y laisser Frà Angelico, mais aux fêtes de Pâques, il revint pour se confesser au sauveur de son âme, comme il l'appelait, et communier de sa main dans l'église de Sainte-Marie-sur-Minerve. La messe dite

par le bienheureux inspirait une dévotion particulière, et il devait être doux de recevoir d'une main si pure le corps et le sang de Jésus-Christ.

L'année qui suivit, 1455, le Grec reparut à la même époque, portant toujours avec lui, dans une cassette de bois de cèdre, la précieuse peinture qui avait été la cause déterminante de sa conversion \*, et qu'il ne cessait de contempler avec amour et reconnaissance, en répétant ce que Vasari disait d'un autre tableau du Beato : " Je puis affirmer avec vérité que je ne contemple jamais cet ouvrage sans qu'il me paraisse une chose nouvelle, et sa vue ne me rassasie jamais †."

A peine débarqué à Rome, Argypoulos se hâta de se rendre, selon sa coutume, au couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve, et d'y demander Frà Angelico. A ce nom, une vive tristesse se peignit sur la figure du frère portier, qui lui répondit :

" Hélas ! seigneur, le bienheureux a quitté la terre en nous laissant dans la douleur ; sa mort a été aussi angélique que sa vie.

Le prieur qui survint, confirma cette triste nouvelle, et donna quelques détails au Grec désolé.

" Le saint-père, dit-il, était si impatient de jouir de sa chapelle, qu'il pressait sans cesse notre bienheureux frère de finir son ouvrage ; et lui, sacrifiant toujours sa vie à son devoir, et croyant travailler

\* Ce tableau sur bois est peint *a tempera* avec rehaussement d'or. Il a 27 centimètres de haut sur 23 de large. Après avoir subi bien des vicissitudes, il fut transporté de Rome à Venise, de Florence à Turin, enfin il trouva un asile à Paris, dans la célèbre galerie Pourtales. Il est aujourd'hui en possession de celui qui vous raconte cette histoire, d'après une tradition qu'il a recueillie à Rome.

† Io per me posso con verità affermare, che non vedo mai quest' opera, che non mi para cosa nova, ne me ne parto mai sazio.

pour Dieu en travaillant pour son Vicaire, il ne voulut pas interrompre ses travaux même pendant la saison des fièvres, plus pernicieuses au Vatican qu'ailleurs. Sa santé en fut altérée ; il ne fit plus que languir et mourut des suites de la *malaria*.”

Argyropoulos versa des larmes et demanda à prier sur la tombe de son ami. On la voit encore à gauche du chœur de l'église ; c'est une simple pierre tombale, enchâssée verticalement dans le mur ; le moine-peintre y est grossièrement sculpté en bas-relief, dans sa robe de Dominicain, les mains jointes, la tête inspirée, la bouche entr'ouverte pour prier, tel qu'il fut pendant sa vie, tel qu'il fut surtout à l'heure de sa mort. J'ai souvent contemplé cette pierre sépulcrale, en me rappelant ces vers de Dante qui peignent ce que dût éprouver à cette vue le cœur d'Argyropoulos.

Come, perchè di lor memoria sia,  
Sovr' a' sepolti le tombe terragne  
Porton segnato quel ch'elli eran pria ;  
Oude li molte volte si ripiagne  
Por la pun ura della rimembranza,  
Che solo à pii dà delle calcagne,

“ Comme pour conserver la mémoire des morts, les tombes qu'on leur donne dans la terre portent leurs traits figurés tels qu'ils furent jadis, de sorte que bien des fois on se reprend à pleurer, le cœur percé de ce souvenir, qui n'a d'aiguillon que pour les hommes pieux.”

—Nicolas V, dit le prier au Grec, fut inconsolable de la mort de son peintre et de son ami et ne lui a survécu que de quelques semaines. C'est ce grand Pape qui a fait ériger ce monument à Frà Angelico et qui a voulu composer

son épitaphe que vous pouvez lire sur cette pierre :

HIC JACET VEN. PICTOR.

FR. JO. DE FLOR. ORD. P.

MCCCC LV.

Non mihi sit laudi, quod eram velut alter  
Apelles,  
Sed quod lucra tuis omnia, Christe, dabam.  
Altera nam terris opera extant, altera  
caelo ;  
Urbs me Joannem flos tulit Etruria.

“ Ci-gît le vénérable peintre \*  
Frère Jean de Florence, de l'ordre des Frères Prêcheurs, 1455. — Qu'on ne me loue pas de ce que j'ai peint comme un autre Apelle, mais de ce que j'ai donné tout ce que je gagnais à tes pauvres, ô Christ ! j'ai travaillé pour le ciel en même temps que pour la terre ; je m'appelais Jean : la ville qui est la fleur de l'Etrurie a été ma patrie.”

Argyropoulos resta longtemps agenouillé sur cette tombe, puis en se relevant il dit au prier :

“ Dites-moi quel est le jour exact de sa mort ; ce sera désormais pour moi un anniversaire que je veux célébrer chaque année par des larmes et des prières.

—C'est le 18 mars dernier, répondit le prier, que le bienheureux est allé contempler dans le ciel, les véritables modèles de ces chères et saintes images qu'il a peintes avec tant d'amour sur la terre.

EDMOND LAFOND.

FIN.

*Le Contemporain.*

\* Il faut remarquer ce titre de *vénérable* donné à l'Angelico aussitôt après sa mort, et qui justifie la canonisation populaire qui l'a fait surnommer en Italie le Bienheureux, il *Beato*.

## PRÉLIMINAIRES DU CRIBLE.

### LES TRAVAILLEURS DE LA MER.

La vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Dans les rangs des lettrés nous ne sommes ni un vétéran ni une nouvelle recrue.

Nous comptons toutefois un bon nombre d'années de services, assez honorables, au dire de quelques-uns, mais en réalité très-humbles et fort peu éclatants.

Depuis vingt ans nous avons assisté à toutes les grandes batailles qu'ont livrées nos plus renommés capitaines.

Nous avons applaudi des mains, de la voix et du cœur à tous les nobles triomphes, et, sans aller aussi loin que M. Francisque Sarcy dans l'expression de notre blâme, nous avons hautement protesté contre les succès de convention, de camaraderie et de mauvais goût.

Le domaine littéraire est à nos yeux, une terre sainte.

Lorsqu'un profane y pénètre par surprise et veut s'y installer en maître, l'indignation nous saisit, et nous poussons aussitôt un cri de revolte et d'alarme.

Aujourd'hui les frontières de la république des lettrés nous semblent menacées de tous les côtés à la fois.

L'heure de se dévouer est venue.

Nous nous établissons donc à l'extrême limite du camp en sentinelle avancée et probablement perdue.

Par grand malheur, l'armée des lettrés n'a foi dans aucun de ses anciens chefs ; ils ont si souvent

changé de couleurs qu'on ne sait plus distinguer leur drapeau.

Aussi l'indiscipline est-elle partout ; plus de hiérarchie ; tout est confusion ; et le sénat littéraire lui-même est plutôt considéré comme une quasi nécropole où les invalides des lettres vont achever de vivre, que comme un conseil suprême d'où rayonnent la lumière, l'intelligence et la vie.

A la confusion des idées ne peut manquer de succéder bientôt la confusion des langues.

L'argot des fils de famille et des filles de rien, la langue des jockeys et des habitués du turf sont devenus, grâce au théâtre, au feuilleton et à la chronique, un idiome familier aux jeunes filles des meilleures maisons.

Dans beaucoup de salons on chante les refrains débraillés et le répertoire obscène de la reine de l'Alcazar.

Jamais on n'a fait preuve de moins de retenue.

Les femmes de chambre publient leurs Mémoires.

Les demoiselles du demi-monde ont leurs historiographes.

De petits Brantomes à la solde des douairières de la galanterie rédigent pour la plus grande édification de nos neveux l'exact récit des faits et gestes de ces dames.

Les temps de l'abomination de la désolation morale et littéraire approchent.

. . . . .

Un livre vient de paraître signé d'un nom illustre..... Cette publication, qui nous a contristé d'abord, nous semble aujourd'hui, après examen, de nature à produire une violente et très-heureuse réaction.

M. Victor Hugo, en allant au delà du vraisemblable dans le champ du caprice et du dévergondage, a posé le couronnement de l'édifice lentement élevé par l'ignorance et la folie.

L'œuvre étant achevée, nul n'a plus de pierre à y apporter.

Que tous s'entendent donc aujourd'hui pour élever un temple au bon sens, au bon goût et au vieil esprit français.

TIMON JEUNE.

Juin, 1866.

A tout seigneur, t'out honneur !

Place donc, avant tous, à M. Victor Hugo.

La bonne aubaine pour une petite revue qui pend la crémaillère, qu'un nouveau livre du ci-devant *Enfant sublime*.

Le friand morceau ! c'est à s'en poulécher les quatre doigts et le pouce.

Que nos confrères du grand format, hugolatres accrédités, patentés et médaillés, s'inclinent et s'humilient devant le dieu, et, le front dans la poussière, fassent entendre leur habituel *hosanna*, c'est au mieux ! Qu'ils embouchent la trompette chaque fois que le maître accouche d'une œuvre nouvelle, qu'ils l'annoncent *urbi et orbi*, comme un événement miraculeux, ils remplissent en cela les conditions de leur programme, et le seul tort qu'ils ont, à notre sens, c'est de pousser l'éloge jusqu'au lyrisme le plus grotesque.

En lisant leurs maladroits dithyrambes, ces vers du *Menteur* nous reviennent toujours à la mémoire :

Un lourdaud libéral auprès d'une maîtresse,  
Semble donner l'aumône, alors qu'il fait largesse.

Que M. Victor Hugo soit un grand écrivain, nul ne le conteste ; qu'il soit aujourd'hui notre plus grand poète, M. de Lamartine seul est en droit de le nier ; mais M. Victor Hugo a, par malheur, un sentiment si exalté, et si féroce de sa personnalité, qu'il croit pouvoir impunément tout se permettre, et l'on dirait que, par mépris de ce qui n'est pas lui, il met sa gloire à se moquer hautement et violemment de tout le monde.

Après *Shakespeare*, les *Chansons des Rues et des Bois*, aujourd'hui les *Travailleurs de la mer* !

Trois splendides dérisions adressées par un esprit en délire au bon sens des masses et à la raison de tous !

Mais prenons-y garde ! dès qu'il s'agit d'une œuvre du solitaire de Guernesey, on n'a ni le droit d'examen, ni la liberté de discussion ; une critique n'est pas seulement un acte d'inconvenance, c'est un acte d'impiété.

Aussi, dût-il atteindre l'âge des patriarches, jamais M. Victor Hugo n'oubliera et ne pardonnera à M. Taine cette fine mais irrévérente appréciation des *Travailleurs de la mer* :

“ C'est un excellent plat fait par un bon cuisinier qui, dans un moment de distraction, a jeté les épluchures dans la marmite.”

Et tant qu'il conservera un souffle de vie, il en voudra mal de mort à M. de Lamartine, qui a déclaré ce livre : “ L'œuvre d'un fou devenu un imbécile.”

Si de l'extrémité la plus avancée de son île M. Victor Hugo ne leur a pas déjà lancé à l'un et à l'autre un énorme galet illustré du mot de Cambronne, c'est qu'alors le spirituel article de M. Albert Wolff a

été confisqué par quelques douaniers, amis du grand poète, qui ont voulu épargner à son orgueil cette double blessure.

Maintenant, désire-t-on savoir comment dans l'œuvre nouvelle le burlesque tient tant de place, et pourquoi les plus belles pages sont diaprées de si ébouriffantes bouffonneries ?

Avant le mot de l'énigme, un mot d'explication.

M. Victor Hugo a modestement résolu de faire de Guernesey une autre Sainte-Hélène,—par goût de l'antithèse sans doute.

Il veut que ses os y reposent d'abord—mais le plus tard possible, bien entendu—pour que la France puisse un jour décerner aux restes sacrés du plus grand de ses poètes les honneurs qu'elle a accordés à la dépouille mortelle du plus illustre de ses capitaines.

A lui la gloire de peupler les caueux solitaires du Panthéon ! Elle lui est due, il la convoite, il l'attend de la justice, de la reconnaissance et de l'admiration de la postérité.

On comprend que, pour assurer le succès de son apothéose posthume, M. Victor Hugo soit forcé de remplir, jusqu'au dénoûment de la pièce qu'il joue en ce moment, son rôle d'exilé volontaire, et conséquemment d'achever de vivre dans un milieu tout différent du nôtre.

Or, comme tous les dessinateurs les plus habiles, qu'on transplante de Lyon dans les grandes usines de Liverpool, voient en peu de temps leur imagination s'étioler et leur goût se pervertir au contact d'une population purement industrielle, M. Victor Hugo a senti peu à peu se ternir et se faner en lui dans la société des caboteurs, des matelots et des mousses, les *titis* de la mer, cette fine fleur de l'esprit qui ne s'épanouit qu'en France, et qu'on ne cultive, en toutes saisons, que

dans les serres-chaudes ou les salons de Paris.

M. Hugo, tout Hugo qu'il est, n'a donc pu échapper à l'influence de son entourage. Il lui a fallu longtemps pour s'en rendre compte, mais une fois convaincu, il a compris la nécessité de remédier au mal ; et l'expédient dont il s'est avisé nous paraît tout à fait ingénieux.

Pour agrémenter ses nouvelles productions des enjolivements dont il ne se trouvait pas propre à les relever lui-même, il a établi, dit-on, une collaboration secrète avec quelques vaudevillistes auxquels les succès lyriques de MM. Meilhac et Halévy procurent des loisirs infiniment trop prolongés.

Quels sont ces co-travailleurs ? nul ne le sait ; comme ils n'avaient aucune gloire à tirer du travail qu'on leur demandait, ils ont jugé prudent de garder le silence.

Au premier signe du poète, ces messieurs se sont mis à capitonner et ornementer son œuvre de noms baroques, d'expressions bizarres, de tournures cocasses, de constructions fantastiques, de rébus, de coq-à-l'âne, d'amphigouris, de calembours par à peu près, de nonsens, et de folies si *abracadabrantes*, que M. V. Hugo en a poussé un cri de ravissement et d'admiration presque sauvage, et qu'il est monté aussitôt sur la plus haute falaise de son île, d'où, étendant les deux bras vers la France, il a envoyé ses bénédictions à ses spirituels collaborateurs.

*Les Travailleurs de la mer* se composent donc de deux éléments superposés : du drame, dont les émouvants épisodes et les splendides descriptions appartiennent en entier à M. Victor Hugo, et des accessoires, grossier placage, suppléments postiches, marqueterie



mal ajustée, exécutés par des vaudevillistes en vacances.

Citons quelques-unes des drôleries qui sont attribuées à tort, nous le croyons, à M. Clairville :

“ Des nombrils monstrueux creusent les nuées.”

“ Gilliatt se tourna, et dit à l'éclair : Tiens-moi la chandelle.”

“ Paris heureusement n'a pas encore fait son entrée dans les Anglaises.”

“ On ne la voyait plus le matin, au coup de canon du point du jour, faire une révérence et dire au soleil levant : *Bum ! jour ! donnez-vous la peine d'entrer.*”

Voici un vrai bijou, une sorte d'amphigouri où les mêmes mots répétés et tombant les uns sur les autres en cascade produisent l'effet le plus singulier :

“ Cette lumière est un foyer : ce foyer est une étoile ; cette étoile est un soleil ; ce soleil est un univers ; cet univers n'est rien. Ces univers, qui ne sont rien, existent. En les constatant, on sent la différence qui sépare être rien et n'être pas.”

C'est à un vaudevilliste très-lettré que M. Victor Hugo est redevable, dit-on, de ces jeux de mots latins :

*Turba, turma.—Amant alterna catenæ.*

et de ces délicates assonances :

“ Pourriture, c'est nourriture,”

“ Le pape ôté et la papauté.”

et de cette apostrophe énergique :

“ Il prit d'une flaque de pluie un peu d'eau dans le creux de sa main, et dit à la nuée : *Cruche !*”

Tous les collaborateurs étaient convenus de revoir leur travail en commun afin de lui donner un dernier coup de torchon, avant de l'expédier au maître.

Ils se réunirent donc un soir chez Péters. Là, après un souper qu'eût pu dignement présider le

docteur Véron, la révision s'est faite au millieu du choc joyeux des verres et des plus bruyants éclats de rire.

Un des convives, le plus animé, le plus lancé, s'arrêta, en parcourant le manuscrit, sur une définition du songe : “ Ce n'est pas cela, s'écria-t-il ; il n'a pas compris la chose... Le rêve... le songe ! ! je m'en vais lui apprendre ce que c'est...” Et prenant la plume, il rédigea cette analyse poétique, fantastique, amphigourique, écrite en vrai style apocalyptique :

“ Les choses sombres du monde ignoré deviennent voisines de l'homme, soit qu'il y ait communication véritable, soit que les lointains de l'abîme aient un grossissement visionnaire ; il semble que les vivants indistincts de l'espace viennent nous regarder et qu'ils aient une curiosité de nous, les vivants terrestres ; une création fantôme monte ou descend vers nous et nous côtoie dans un crépuscule ; devant notre contemplation spectrale, une vie autre que la nôtre s'agrège et se désagrège, composée de nous-même et d'autre chose ; et le dormeur, pas tout à fait voyant, pas tout à fait inconscient, entrevoit ces animalités étranges, ces végétations extraordinaires, ces lividités terribles ou souriantes, ces larves, ces masques, ces figures, ces hydres, ces confusions, ce clair de lune sans lune, ces obscures décompositions du prodige, ces croisances et ces décroissances dans une épaisseur trouble, ces flottaisons de formes dans les ténèbres, tout ce mystère que nous appelons le songe et qui n'est autre chose que l'approche d'une réalité invisible.

“ Le rêve est l'aquarium de la nuit.”

Quand le rédacteur de cette définition abstruse, incohérente, inin-

telligible et folle en eut achevé la lecture, tous les convives se levèrent d'un bond, et, lui sautant au cou : " Tu peux dire, s'écrièrent-ils d'une seule voix, *Exegi monumentum*, et le maître sera content... Merci pour lui, merci pour nous..."

Trêve de plaisanteries ; laissons de côté cette collaboration, et parlons sérieusement.

*Les Travailleurs de la mer* sont une œuvre bizarre ; mais toute bizarre qu'est cette œuvre, elle atteste une vigueur qui se révèle

dans les moindres détails. C'est tout un monde dont les riches éléments en confusion se heurtent dans un effroyable chaos.

M. Victor Hugo pouvait seul aujourd'hui se permettre cette immense débauche de génie.

Mais comment ne pas déplorer que la puissante fécondité de ce prodigieux esprit, si capable de produire les plus merveilleuses créations, n'aboutisse qu'à de tristes et ridicules avortements !

# LA GUERRE

ET

## LA CRISE EUROPÉENNE.

(Voir pages 8 et 99.)

La conclusion qu'on peut tirer de ce qui précède, c'est que, sur les trois puissances qui gravitent vers l'état de guerre, il y en a au moins deux pour lesquelles ce serait une aggravation extrême d'une situation intérieure déjà difficile, sans compter les périls extérieurs. La temporisation, la paix armée, malgré ses inconvénients, était bien préférable ou bien moins mauvaise. Quant à la troisième, la Prusse, les inconvénients et les dangers de la guerre seraient pour elle d'un genre différent ; ils n'en sont pas moins réels ni moins graves. Je ne crois pas devoir tenter de les signaler ici en détail. Ce serait se risquer plus qu'il ne convient dans les régions nuageuses de la politique toute spéculative quant à présent

que de rechercher si après quelque temps d'autres puissances n'interviendraient point dans la guerre, quelles pourraient être ces puissances et quelle direction leur mixtion pourraient donner au cours des événements. Aujourd'hui la situation est trop obscure, elle change trop au gré des incidens pour qu'il soit possible de se hasarder à des prévisions touchant un tel sujet. Les perspectives de l'horizon sont comme les effets du kaléidoscope. Chaque jour pour ainsi dire en montre quelque une qui n'est pas celle de la veille. La question romaine ne serait-elle pas soulevée, et la question d'Orient ne reparaîtrait-elle pas, si l'Allemagne et l'Italie étaient en feu ? Quelle serait alors l'attitude de la Russie, qui est fort peu satisfaite

des clauses du traité de Paris de 1856, en vertu desquelles elle est, comme puissance militaire, exilée de la Mer-Noire, et qui a un penchant bien naturel à profiter de toute occasion pour s'affranchir de cette interdiction ? L'Angleterre, qui, sous lord Palmerston, avait érigé en principe, presque en article de foi, depuis 1840, que le maintien intégral de l'empire ottoman était une des conditions nécessaires de l'ordre européen, resterait-elle alors fidèle au système d'abstention totale que depuis un petit nombre d'années elle s'est mise à professer, et dont le roi de Danemark a subi les conséquences ? Et la France, qui a protégé l'Italie, lui a assuré l'indépendance à Solferino et lui a fourni l'occasion de se constituer sur la base de l'unité, que ferait-elle, si les Autrichiens, dans le cas même où ils n'auraient pas été les agresseurs, après avoir battu les Italiens qui auraient commencé la guerre et passé le Mincio à leur suite, reprénaient à l'Italie la Lombardie, présent de la France, et franchissaient les Apennins pour menacer Florence ? La guerre, une fois commencée, pourrait donc amener des complications nouvelles et très inquiétantes, bien d'autres même que celles que nous venons d'indiquer, car par exemple la question des principautés danubiennes est aujourd'hui pendante, et il ne faudrait pas la travailler beaucoup pour en faire sortir des difficultés, des causes de conflit. On ne sait pas où la guerre, si elle se déchaînait, pourrait mener l'Europe. C'est une raison puissante pour qu'on la redoute et qu'on s'efforce de l'écartier, s'il en est temps encore.

Mais la guerre serait-elle évitée lors même qu'on parviendrait à retenir cette fois l'élan des armées

de l'Italie, de l'Autriche, de la Prusse ? Il est permis de croire que ce ne serait qu'un ajournement, si l'on n'allait pas au-delà dans les voies de la conciliation et de l'affermissement de l'assiette de l'Europe. L'ordre européen, n'ayant plus aucun fondement solide, est à chaque instant à la merci d'un incident, d'un coup de main d'une puissance, des intrigues d'une autre. Les grands états ont lieu d'être constamment sur le qui-vive, les petits états doivent sans cesse trembler ; leurs souverains, le soir en se couchant, ne sont pas assurés de se retrouver le matin à leur réveil la couronne sur la tête.

Un ordre stable n'est possible que sur des bases nouvelles, c'est une vérité reconnue aujourd'hui ; mais on est d'accord seulement sur ce qui peut s'appeler la partie négative du sujet, c'est-à-dire sur ce point que les fondations manquent à l'édifice européen, qu'il est indispensable d'avoir un nouveau traité de Westphalie. Sur ce que seraient ces fondations, sur ce que pourraient être les stipulations de ce traité, l'unanimité fait place au désaccord : chacun a ses opinions qu'il maintient et qu'il garde.

Je n'ai point, Dieu m'en préserve, la présomption de me croire capable d'indiquer ce que pourraient être ces bases nouvelles. Les différents états de l'Europe ont des diplomates qu'ils paient chèrement pour examiner et élaborer les problèmes de ce genre. Ces hauts fonctionnaires ont une belle occasion pour déployer leurs talents et leur savoir-faire. Ils seront sans doute heureux de la saisir. Ils ont dû déjà se livrer à de profondes méditations sur ce sujet. Le public européen attend, disposé à les écouter comme des oracles ; il applaudira vivement si

on lui apporte un arrangement passable, et son suffrage pèsera dans la détermination des gouvernemens intéressés.

Composée comme elle le sera des représentans de sept puissances seulement, à savoir, les trois neutres, la France, l'Angleterre et la Russie, les trois quasi-belligérantes, l'Autriche, la Prusse et l'Italie, et de la confédération germanique, qui est dans une attitude indécise entre les deux catégories, la conférence, qui est officiellement annoncé et au moment de s'ouvrir, n'aura à traiter que certaines affaires désignées d'avance, celles qui ont mis les armes à la main des trois états engagés : les duchés de l'Elbe, la Vénétie, la réorganisation de la confédération germanique. Il était utile que le rôle de la conférence fût ainsi nettement limité, c'est la condition même d'une issue pacifique. Est-ce pourtant là tout ce qu'on peut demander ? Il semble que non. Une fois la guerre écartée, n'y aurait-il pas lieu de revenir à la pensée d'un congrès où toute l'Europe serait représentée, et qui se proposerait la tâche recommandée à l'Europe par l'empereur Napoléon III il y a trois ans, de dresser un acte qui désormais serve de base au droit public de l'Europe ? Pour une œuvre pareille, le concours de tous est indispensable.

Bien plus, les rapports des différens états de l'Europe se sont tellement multipliés, et par conséquent les sujets de discussion tendent tellement à être nombreux, qu'il faudrait à l'Europe une sorte de tribunal international où les différends viendraient se vider et devant lequel seraient traduites les questions à résoudre. Ce conseil ressuscité des amphictyons de la Grèce serait un bienfait pour les peuples, on ne voit même pas

d'autre moyen d'assurer le respect dû à l'acte qui aurait été convenu et de soustraire l'Europe pour un long espace de temps au retour de l'onéreux système de la paix armée après qu'on s'en serait affranchi. La tentative d'instituer un pouvoir investi de cette haute prérogative ne serait pas une nouveauté. Dans le moyen âge, la papauté était une autorité arbitrale reconnue par les princes turbulens de ce temps-là et à plus forte raison par les peuples, pour lesquels c'était une providence tutélaire. Les sentences du saint-siège obtenaient, sinon toujours, du moins souvent, l'obéissance et le respect. La base de cette juridiction, c'est que le pape, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ, était le supérieur des rois, à ce point que ceux-ci fussent devant lui de simples justiciables et pussent par lui être dépouillés même du sceptre. Une pareille constitution de l'Europe a fait son temps depuis des siècles, et aujourd'hui on ne peut la mentionner que pour mémoire.

De ce système, tout ce qui peut se recommander de nos jours, c'est la pensée vraie, généreuse et toujours opportune, que la chrétienté est un grand corps où les élémens d'homogénéité sont très vivaces et mériteraient d'être consacrés par une organisation politique permanente. Ce fut cette pensée que reprirent les souverains de l'Europe en 1815 sous l'influence de l'empereur Alexandre. Malheureusement elle fut viciée par les passions réactionnaires qu'on y mêla presque aussitôt. Il en sortit la sainte-alliance, institution remarquable en elle-même, mais qui n'est plus connue de nos jours que par les tendances anti-libérales auxquelles elle s'abandonna. A ce titre, l'impopularité qui s'atta-

che à son nom est pleinement justifiée. Aussi les amis des libertés publiques en Europe s'élevèrent-ils contre elle avec énergie, indignés qu'ils étaient de la compression qu'elle s'efforçait d'établir et de la propagande qu'elle exerçait en faveur de l'absolutisme par des expéditions comme celles des Autrichiens contre le gouvernement constitutionnel en Piémont et à Naples en 1820, et celle de la France en Espagne en 1823. La sainte-alliance fut frappée à mort par la résistance de l'Angleterre, où Canning eut le mérite de la répudier. Il en resta cependant pour les cinq grandes puissances l'usage, bon en soi, de conférer de temps en temps sur les intérêts communs et d'exercer par intermittence un arbitrage général auquel, depuis 1830 et même un peu auparavant, présida le plus fréquemment un louable esprit de modération. C'est ainsi par exemple qu'on intervint en 1828 pour sauver la Grèce de la destruction. En 1856, après la guerre de Crimée, la concorde des grandes puissances, qui avait été détruite par cette lutte sanglante, parut se rétablir plus cordiale que jamais, et on put croire que le concours de tous était acquis à la cause du progrès. Un souffle généreux avait dirigé les délibérations du congrès de Paris ; mais ce ne fut que pour un moment. La froideur se mit bientôt entre la France et l'Angleterre. D'autres dissidences éclatèrent entre les états les plus influents. La doctrine de l'isolement devint à la mode. L'Angleterre, en se désintéressant totalement des affaires du continent, y a contribué pour une bonne part.

Envisagée dans son principe, la sainte-alliance répondait à un besoin réel, impérieux même, des esprits, celui de maintenir un lien

visible entre des nations d'une même famille, adorant le même Dieu, ayant les mêmes mœurs, professant les mêmes idées, cultivant les mêmes sciences par les mêmes méthodes et se livrant aux mêmes arts, aux mêmes procédés, et d'ouvrir pour ces nations un aréopage auquel le faible pût recourir contre les entreprises du fort. Dans son principe même néanmoins, elle soulevait une objection que saisirent aussitôt les amis de la liberté, parce qu'on leur en donna lieu. Si parmi les peuples chrétiens une autorité positive était constituée, ce serait la monarchie universelle, qui est la proche parente du despotisme universel. La critique du principe de la sainte-alliance que nous venons d'exprimer était particulièrement fondée à l'époque où cette organisation vit le jour. La voix des peuples était étouffée, leurs penchans et leurs vœux n'étaient comptés pour rien. Si l'institution avait jeté des racines profondes dans le sol de l'Europe, celle-ci eût été à la merci de deux ou trois personnages, têtes couronnées ou ministres, qui auraient tenté d'immoler la liberté politique, car à leurs yeux le libéralisme était le mal absolu, une invention de Satan : mais le sol européen se refusa à cette acclimatation d'un despotisme systématique, comme il l'avait repoussé du temps de Philippe II et de Louis XIV. Quand même cette monarchie semblerait avoir plusieurs têtes, du moment que ces têtes seraient d'accord ou ployées sous une domination, il en naîtrait un grand péril : la liberté même de l'esprit humain serait compromise. Elle courrait le risque d'être étouffée sous cette consolidation de la chrétienté, ainsi que la fable raconte que Jupiter, pour se défaire des

Titans, les ensevelit sous ses montagnes. Ce n'est point sans dessein que je prends ce terme de comparaison. Il y a de la nature des Titans dans l'esprit humain. Il est audacieux, il a besoin qu'on le laisse aller à l'escalade de toute chose, même de ce que les hommes auraient été accoutumés à respecter. La destinée de l'homme ici-bas réclame et le progrès des sociétés exige que l'esprit humain soit libre, quelques inconvénients que cette liberté puisse entraîner. Et si l'esprit humain doit être libre, il faut, pour que cette liberté soit consacrée, que le principe de l'indépendance des états ne soit pas démenti par l'organisation des rapports internationaux.

L'observateur attentif qui de nos jours étudie l'Europe y constate deux nécessités qui semblent s'exclure, mais dont l'incompatibilité n'est qu'apparente : celles d'un certain degré d'unité et de l'indépendance des états.

Il est nécessaire à l'Europe que les relations des états les uns avec les autres soient soumises à certaines règles, à un certain contrôle, et qu'il y ait un droit international positif, tout comme il y a une morale chrétienne uniforme à Londres, à Paris, à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg, à Madrid, qui offrent un admirable faisceau de notions civilisées, chacune avec son génie propre. Il est contraire aux intérêts de l'Europe, à sa dignité, à son honneur, que cette partie du monde se présente comme un pêle-mêle de peuples isolés les uns des autres, suivant chacun sa voie à son gré, sans écouter d'autres convenances que les siennes et d'autre loi que son ambition, et sans être responsable de ses actes envers personne.

Le système de l'isolement complet des états et de l'absence de

tout contrôle a pour conséquence directe le règne de la force. Ce serait l'écrasement des petits par les gros au mépris des droits les plus sacrés, c'est la démoralisation du droit international. L'Europe alors, cette Europe qui est fière de l'avancement de ses idées et amoureuse du progrès, en reviendrait à une organisation semblable à celle du moyen âge, où les seigneurs indépendans les uns des autres se querellaient sans cesse, opprimaient et désolaient les populations, et, se livrant sans vergogne à l'esprit de conquête, dérobaient tant qu'ils le pouvaient les territoires de leurs voisins, jusqu'à ce qu'ils trouvassent un antagoniste plus fort ou plus rusé qu'eux qui les dépouillât à son tour.

Mais le besoin d'une organisation tutélaire qui fasse respecter les règles d'un droit public adopté d'un commun accord n'est pas le seul qu'éprouve l'Europe, et en faveur duquel il y ait lieu de réclamer. La civilisation ressent un autre besoin égal et parallèle à celui-ci et qui semble en être le contraire, c'est celui de l'indépendance des états et du respect de leur souveraineté. Et ce besoin-là se recommande de l'apostille d'une haute et puissante personne, la liberté. L'unité peut être excellente quand le territoire auquel on l'applique ne dépasse pas certaines limites. Elle est mauvaise quand on veut trop l'étendre. Entre les différentes parties de l'Europe, les liens peuvent être plus resserrés qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour; mais ils doivent ménager et respecter l'indépendance individuelle des états.

C'est, dira-t-on, un problème insoluble que de faire concorder l'indépendance des états et l'établissement d'un congrès européen

qui serait permanent et exercerait des attributions importantes à l'égard de la communauté ; poursuivre un objet pareil, c'est courir après des chimères. Il n'en est point ainsi. La vie des peuples offre dans son cours accoutumé une série de ces prétendues chimères passées dans la réalité. Sans sortir de l'état normal, l'existence des nations, on pourrait aussi bien dire celle des individus, s'écoule sous des influences qui semblent opposées deux à deux et présente ainsi en permanence des aspects qui semblent contradictoires. Il y a en politique l'autorité et la liberté, les droits de la société ou de l'état et les droits de l'individu, la prérogative du souverain et celle des corps politiques. Il y a dans la vie privée le droit et le devoir, le libre arbitre et la soumission aux règles de la morale. Entre ces deux séries de principes, de faits et de convenances, il est impossible de tracer mathématiquement une ligne de démarcation, soit dans la sphère politique, soit dans la vie privée. L'homme sage se comporte cependant de telle façon qu'aucune des deux forces n'attaque l'autre, aucun des deux domaines n'empiète sur l'autre. Les fous s'arrangent au contraire de telle sorte que le conflit éclate aussitôt et que l'empiètement se produise. Avec des hommes tels que Washington et Franklin, l'un du sud, l'autre du nord, jamais la guerre civile n'eût éclaté aux Etats-Unis, parce que c'étaient des sages qui se pliaient aux exigences de la position et comprenaient l'enseignement qui ressort du progrès des temps. Avec les hommes médiocres, ou tourmentés d'une ambition fébrile, qui présidèrent aux destinées de l'Union américaine dans la période antérieure à 1861, la guerre civile a

éclaté et a dû éclater. En Angleterre, depuis 1688, la prérogative royale et celle du parlement se côtoient sans se blesser, quoiqu'elles semblent et soient rivales. Voilà bientôt deux siècles que cela dure. En France, cinq ans du règne de Charles X suffirent pour que ces deux mêmes prérogatives fussent en hostilité déclarée et que l'une des deux immolât l'autre.

Supposez qu'après les cent-jours l'empereur Alexandre eût conservé le sentiment libéral qui l'animait quand il était à Paris au mois d'avril 1814, et que ce prince excellent, au lieu d'être, ainsi qu'il l'était, mobile et aisé à entraîner, eût été doué d'une fermeté inébranlable : la sainte-alliance aurait tourné différemment. Les passions réactionnaires auxquelles on s'abandonna eussent été contenues. Au lieu d'être une conjuration de rois pour refuser aux peuples les libertés que ceux-ci revendiquaient justement, elle fût devenue la sainte-alliance des nations autant que des souverains. Les souvenirs de cette institution, qui excite encore de nos jours l'animadversion publique, seraient l'objet des bénédictions des peuples. Dans la conduite des affaires de ce monde, le succès est subordonné bien moins à des règles qui puissent se tracer scientifiquement sur le papier qu'aux dispositions des hommes, à leur aptitude, à leur bon sens, à l'éminence et à l'à-propos de leurs qualités.

Une autre observation qu'il y a lieu de faire, c'est que les phénomènes politiques et sociaux procèdent par oscillations. Les influences qui semblent opposées deux à deux, et qui en réalité sont le complément les unes des autres, prévalent alternativement, parce que alternativement tels ou tels besoins se révèlent avec plus

d'énergie. Or on peut penser qu'en ce moment le besoin du rapprochement est plus fort en Europe que le besoin contraire. La nécessité de s'entendre parle plus haut que la satisfaction de s'en aller chacun à l'aventure en suivant chacun son penchant. On a trop ressenti les inconvéniens du caprice des initiatives isolées pour ne pas chercher à se retremper dans des résolutions communes. En un mot, les esprits sont mûrs pour un congrès qui, sous l'inspiration d'une opinion éclairée, libérale, progressive, travaillerait à mettre fin aux embarras dont l'Europe est obsédée, et poserait les termes d'un nouvel accord plus solide que tout ce qui s'est jamais vu en ce genre.

La coexistence de la souveraineté individuelle des états et d'une certaine unité manifestée par un congrès permanent ou se réunissant après des périodes d'une longueur déterminée n'est pas un fait sans précédens. Ce n'est pas seulement le conseil des amphictyons de la Grèce qu'on peut citer ici : l'exemple manquerait d'autorité, il est bien loin de nous, et il avait réussi médiocrement ; soit par la disposition du caractère national, soit par l'activité prodigieuse qu'avaient les intelligences, ces petites républiques de la Grèce étaient trop inquiètes, trop turbulentes, pour se prêter à l'observation de règles fixes et pour respecter une consigne. Heureusement notre temps nous en fournit un type bien plus imposant par sa masse, bien plus régulier dans ses formes, bien plus décisif par le succès obtenu : c'est l'Union américaine. L'Union s'est formée du rapprochement d'anciennes provinces détachées les unes des autres, transformées par la glorieuse guerre de

l'indépendance en autant d'états souverains et indépendans. La réunion de leurs délégués prit le nom de congrès, qui est réservé aux réunions des envoyés d'états distincts, constitués sur la base de leur indépendance respective. Depuis 1789, date de la mise en vigueur de la constitution actuelle, l'Amérique du Nord a donné le spectacle de deux souverainetés marchant parallèlement l'une à l'autre, — celle de l'Union, représentée par le président, le congrès, la cour des États-Unis et l'armée fédérale, — et celle des états, figurée par les chefs électifs qualifiés de l'ancienne dénomination coloniale de gouverneurs, les législatures, les cours et tribunaux et les milices de chacun d'eux. Ces deux souverainetés ont pu de temps en temps se contrarier par occasion, mais de 1789 à 1861 elles n'ont pas eu plus de froissemens qu'on n'en rencontre dans la vie privée, entre de proches parens qui s'aiment, s'estiment et sont cités pour l'harmonie et le modèle qu'ils offrent de l'esprit de famille. Pour qu'il survînt un conflit entre elles, il a fallu non seulement qu'entre le nord et le sud il y eût une différence aussi profonde que celle qui naissait de l'esclavage, admis dans le sud et répudié dans le nord, mais encore que le sud égaré affichât la volonté de perpétuer et d'étendre sur de nouveaux espaces, d'importer même dans le nord, sous une certaine forme, cette institution antipathique à l'esprit libéral et égalitaire dont l'Amérique du Nord est la plus parfaite personification dans le monde. Après une lutte à jamais mémorable, le sud a été vaincu et a dû se soumettre. L'esclavage est aboli. Cette œuvre accomplie, la souveraineté collective de l'Union,



qu'on avait contrainte à déborder, va vraisemblablement rentrer dans son lit, reprendre son cours accoutumé et ses limites ordinaires, laissant à la souveraineté des états le champ qui lui a appartenu. Ce n'est pas moi qui signale ce modèle à l'Europe, sauf les variations et les restrictions qu'exige le génie de celle-ci. L'idée de reproduire, sous réserves, parmi les nations européennes une organisation semblable à celle de l'Union américaine a été recommandée, il y a vingt ans, par un philosophe illustre qui à la savante analyse dont sont douées les têtes philosophiques unit l'esprit d'invention et de divination qui est le propre des poètes, M. Victor Cousin. Voici ses paroles :

“ Un peuple est un grand individu. L'Europe est un seul et même peuple, dont les différentes nations européennes sont des provinces, et l'humanité tout entière n'est qu'une seule et même nation qui doit être régie par la loi d'une nation bien ordonnée, à savoir la loi de justice, qui est la loi de liberté. La politique est distincte de la morale, mais elle n'y peut être opposée. Et qu'est-ce que toutes les maximes inhumaines et tyranniques d'une politique surannée devant les grandes lois de la morale éternelle ? Au risque d'être pris pour ce que je suis, c'est-à-dire pour un philosophe, je déclare que je nourris l'espérance de voir peu à peu se former un gouvernement de l'Europe entière à l'image du gouvernement que la révolution française a donné à la France. La sainte-alliance qui s'est élevée, il y a quelques années, entre les rois de l'Europe est une semence heureuse que l'avenir développera non-seulement au profit de la paix, déjà si excellente en elle-même,

mais au profit de la justice et de la liberté européenne\*.”

Depuis que M. Cousin a écrit ces lignes, le monde a marché plus dans ce sens que dans la direction opposée.

Il y a plus d'une raison à faire valoir en faveur d'une organisation qui donnerait désormais un certain corps à la pensée de l'unité européenne. J'en citerai deux surtout qui me semblent d'un grand poids. La première, c'est que les obstacles d'une organisation de ce genre aurait pu susciter et suscita effectivement aux libertés publiques, quand elle se produisit sous la forme de la sainte-alliance, sont écartés pour le présent et semblent devoir l'être à plus forte raison pour l'avenir. Les peuples maintenant sont hors de page ; ils sont majeurs et s'appartiennent. Le régime représentatif, dont les chefs et les meneurs de la sainte-alliance avaient peur et qu'ils considéraient comme un ennemi, a gagné la victoire, et les rois se sont réconciliés avec lui plus encore, j'en suis persuadé, par vertu et par sagesse que par nécessité. Des tribunes où des hommes courageux font entendre le langage de la vérité sont debout maintenant à Berlin, à Madrid, à Lisbonne, dans la capitale de l'Italie, dans celle de l'empire d'Autriche et même dans celles des différens royaumes ou principautés placés sous le sceptre de la maison de Hapsbourg, à plus forte raison dans tous les états secondaires ou petits de la confédération germanique. Il semble même que le temps ne soit pas éloigné où il s'en dressera une à Saint-Peters-

\* Travail sur *Adam Smith*, lu à l'Académie des Sciences morales et politiques en novembre 1846. Voir les *Mémoires* de l'Académie et les *comptes-rendus* de M. Vergé.

bourg. Le souverain éclairé qui a brisé les fers des serfs de la Russie aura quelque jour à cœur d'établir cette conformité de plus entre son vaste empire et le reste de l'Europe. Il s'y est acheminé déjà par la création des assemblées provinciales. Avec ces nouvelles conditions de l'existence politique de l'Europe, où la liberté a sa place si bien faite et où elle est dans une position inexpugnable, on ne voit guère comment la reconnaissance d'une autorité collective du genre d'un congrès pourrait ouvrir la porte à la tyrannie, ni comment l'indépendance des états pourrait courir des risques.

L'autre raison se tire de l'apparition du colosse politique qui s'est créé de l'autre côté de l'Atlantique. Les Etats-Unis présentent un groupe admirablement lié de souverainetés, dont la puissance extérieure est formidable déjà, et dont les accroissemens rapides doivent donner à réfléchir aux hommes d'état. Avant la fin du siècle, ce qui est beaucoup pour la durée d'un individu, mais peu dans la vie des peuples, des calculs fort plausibles et que tout le monde a pu lire, sinon faire, montrent que ce sera une agglomération de 100 millions d'hommes. Pour la formation de la richesse, par l'activité, pour l'initiative en tout genre, la moyenne de l'Américain est supérieure à la moyenne de l'Européen. A ces divers titres, 100 millions d'Américains représenteraient un nombre beaucoup plus grand d'Européens. Les Etats-Unis ont été façonnés par une guerre civile de quatre ans au métier des armes, et ils ont fait preuve de grandes qualités militaires. Les citoyens de l'Union savent braver la mort aussi bien que la donner. Ils savent faire à la patrie, à son honneur, à sa gran-

deur telle qu'ils la conçoivent, les plus grands sacrifices. Dans trente ans d'ici, l'Amérique du Nord sera pour l'Europe une émule qui rivalisera avec elle en toutes choses. Il n'est pas dit qu'elle doive être systématiquement l'ennemie de l'Europe. Il faut croire qu'entre le nouveau monde et l'ancien les rapports seront le plus souvent amicaux ; mais la fierté nationale est grande de part et d'autre, et parmi les vertus de la grande république américaine la modestie et la réserve se font peu remarquer. Elle est sujette à affecter envers les monarchies de l'Europe l'attitude de la provocation et du dédain. Que d'affronts n'a-t-elle pas fait essuyer à l'Angleterre du temps de Jackson et de ses successeurs immédiats ! Et en ce moment sa conduite envers l'Autriche au sujet de l'envoi des volontaires au Mexique n'est pas frappée au coin de la modération. On doit donc s'attendre à ce que, dans un avenir peu éloigné par rapport à l'existence d'une nation, des luttes à main armée éclatent entre l'Amérique du Nord et l'Europe. Pendant ces guerres, qu'il faut prévoir, l'Europe, si elle était divisée et désunie, serait faible et exposée à des échecs désastreux. On y parerait d'avance par l'organisation d'un concert entre les puissances européennes. Ce serait le moyen d'assurer l'équilibre des forces entre le nouveau monde et l'ancien, le moyen aussi de diminuer le nombre même des conflits possibles.

En un mot, quand la nouvelle conférence de Paris aura mené à fin son œuvre de transaction et de pacification, si elle y réussit, on devra considérer que tout n'est pas terminé. Il restera encore à parer aux besoins de l'avenir, besoins pressans qu'on ne pourrait

négliger sans laisser la porte ouverte à de graves complications et à de grands périls. Dans la politique internationale, il n'y a plus de sécurité, et l'avenir est sombre pour toute l'Europe sans exception. N'y a-t-il pas quelque moyen de prévenir les orages et les dangers qu'on a lieu de pressentir ?

C'est sur ce point que je me suis proposé d'appeler l'attention. Aux arbitres des destinées des états d'aviser et de prévoir : *caveant consules !* C'est de leur propre avenir qu'il s'agit.

MICHEL CHEVALIER.

Fin.

## CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 juillet 1866.

C'est l'état de l'Allemagne et le travail qui s'y opère que nous devons prendre avant tout en considération. Nous l'avons déjà dit précédemment, à côté de la question allemande la question italienne est aujourd'hui secondaire et épisodique. La question italienne peut être regardée dès à présent comme résolue et close au point de vue des sympathies françaises, car de toute façon la Vénétie sera réunie à l'Italie, et l'indépendance territoriale de la péninsule sera achevée. Au surplus, toutes les fois que la France a eu des affaires en Allemagne, les affaires italiennes sont devenues secondaires pour elle. L'Italie était le luxe et la fantaisie de notre politique ; les périls formidables, les menaces terribles ne nous sont jamais venues de là. Nous y lut ions suivant les idées des temps, pour des prétentions héréditaires, pour des influences, pour découper des apanages en faveur des branches calettes de nos dynasties. Depuis François Ier jusqu'à Napoléon, nos grandes affaires, celles où l'existence nationale a été en jeu et a grandi, ont été avec l'Allemagne. C'est là que nous avons vraiment combattu, nous, les batailles de notre indépendance, que

nous avons développé la formation et conquis la configuration de notre territoire. Or la politique de la France envers l'Allemagne n'a point été le produit d'un système : elle est née des circonstances et de la nature des choses ; une pratique de trois siècles en a fait une politique en quelque sorte scientifique, c'est-à-dire expérimentale. Ce qui a donné à cette politique son efficacité constante, c'est qu'elle ne prétendait point imposer au corps germanique des conditions arbitraires, c'est qu'au contraire elle était fondée sur la nature même de l'Allemagne. Nous n'avons jamais été, à proprement parler, envers les populations allemandes des conquérans et des dictateurs ; l'ennemi que nous combattions en Allemagne fut toujours celui qu'une partie de l'Allemagne regardait elle-même comme son ennemi, celui qui voulait absorber dans son pouvoir toutes les forces germaniques : c'était la maison d'Autriche, la maison impériale. L'esprit de race, les divisions religieuses, la géographie, l'histoire, rendaient l'Allemagne antipathique à l'unité de pouvoir à laquelle aspiraient Charles-Quint et ses successeurs. Il y avait toujours dans les états germaniques des résistances

aux tendances unitaires des empereurs de la maison d'Autriche. Pour maintenir son indépendance et sa sécurité, la France n'avait qu'à s'appuyer sur ces résistances, par lesquelles s'exprimait avec une invincible ténacité le libre génie des autonomies germaniques. Aussi les politiques français étaient-ils toujours prêts à soutenir ces efforts d'indépendance, sans s'inquiéter des dissidences religieuses, à une époque où pourtant les questions religieuses exerçaient un si grand empire sur les gouvernements. Une inspiration pratique, qui était comme une voix secrète de la patrie, était toujours là, avertissant tous nos grands hommes, tous ceux qui ont fait la France, et leur apprenant à soutenir en Allemagne les élémens de résistance au pouvoir unique. Ainsi firent Henri IV, Richelieu et Louis XIV. Ainsi voulut faire Napoléon lui-même, qui compromit leur pensée en l'outrant avec son exagération ordinaire, lorsqu'il plaça l'Autriche et la Prusse en dehors de l'ancien empire et forma avec les petits états la confédération du Rhin. Il s'agit aujourd'hui de savoir s'il faut dire à jamais adieu à cette ancienne politique française ; il s'agit de savoir quel sera l'avenir politique de la France en face de la nouvelle Allemagne que le gouvernement prussien entreprend de fonder par la guerre actuelle.

. . . . .

Il ne saurait entrer dans notre pensée d'apprécier les fautes de stratégie et de tactique commises dans cette guerre par les généraux autrichiens. Il est possible que même après avoir laissé envahir la Saxe, même après avoir laissé déboucler en Bohême les deux armées prussiennes, même après avoir laissé ces armées opérer leur jonction ; le général Benedeck eût pu être vainqueur à Sadowa, si dans un moment

critique de la journée, avant l'arrivée du prince royal, il eût lancé sur les troupes hésitantes, ébranlées, du prince Frédéric-Charles, la magnifique réserve de cavalerie qu'il n'a point occupée dans la bataille. Ce qui nous frappe, c'est que les causes des revers de l'Autriche ont été des fautes politiques plus encore que des fautes militaires. Ce sont toujours les fatalités de l'esprit d'ancien régime qui perdent l'Autriche ; c'est cet esprit qui avait influé même sur la distribution maladroitte des commandemens. Un correspondant du *Times* a décrit avec une vivacité pittoresque la physionomie de l'armée autrichienne avant les grands combats. A la peinture du quartier-général, au tableau du général Benedeck entouré de son tumultueux état-major, on croit voir cette frivolité brillante, mêlée d'étourderie généreuse et de fantasque maladresse qui emporte et perd les armées d'ancien régime commandées par des gentilshommes. La cour de Vienne a d'ailleurs commis la faute politique de compter sur les contingens fédéraux, et, ceux-ci, comme on devait s'y attendre, faisant défaut, d'opposer à l'ennemi des forces inférieures. Du jour où elle prit le parti d'avoir la guerre à la fois avec l'Italie et la Prusse, l'Autriche eût dû ne compter que pour mémoire les contingens fédéraux et faire face partout à la Prusse avec ses propres armées ; il était évident en effet que les premiers coups portés seraient décisifs, et que ce n'était que par la victoire que l'on pouvait gagner et utiliser le concours des confédérés. Il importait aussi, comme l'exemple de la cour de Prusse l'a fait voir, de ne point séparer l'action de la politique de celle de la guerre ; il eût fallu que la chancellerie du cabinet autrichien accompagnât le quartier-général de la grande armée. En

somme, ce qui a manqué, ce qui manque à la cause des résistances anti-prussiennes, c'est l'unité, la cohésion, la suite, l'énergie concentrée et soutenue, la solidité en un mot, l'application raisonnée et positive, la décision opportune, qui sont les qualités caractéristiques de l'esprit moderne.

Il faut convenir que, si le gouvernement prussien apporte dans ses prétentions une netteté impérieuse, la guerre a été conduite par lui avec une sûreté et une fermeté d'action rares. Derrière le gouvernement prussien, et quelles que soient les déficiences constitutionnelles de ce gouvernement, il y a un vrai peuple moderne. On sent bien là une nation fécondée par les travaux intellectuels et par les travaux matériels d'une industrie avancée, assouplie à une savante discipline militaire, et sachant appliquer jusqu'à son armement quelque chose de la précision scientifique. A la façon dont la Prusse a fait la guerre, on voit toute la maturité d'une ambition énergique préparée de longue main, et qui a réduit autant que possible par ses prévisions les chances qui pouvaient lui être contraires. La façon dont la Prusse s'est assuré le succès militaire ne peut manquer de saisir l'imagination des populations allemandes. On attribue au général de Molke le plan de la campagne que les Prussiens viennent de couronner par la victoire de Sadowa ; quel que soit le mérite du plan, l'exécution en a paru plus remarquable encore ; les généraux, à qui appartient la tactique des combats, ont montré une grande sûreté, et il faut rendre surtout justice à cette armée recrutée de soldats qui savent lire, et dont le plus grand nombre venait à peine de quitter les travaux de la vie civile. L'incontestable prestige qui s'attache maintenant à l'armée prussienne rend

plus redoutables les visées de la cour de Berlin. On dit que les conditions que cette cour met à la paix seront modérées ; nous craignons que la modération ne soit que dans la forme et l'apparence. Ainsi on assure que les scrupules légitimistes du roi de Prusse le rendront très coulant sur les questions territoriales. Le roi consentirait, dit-on, à laisser aux chefs des petits états leur souveraineté nominale, il laisserait régner tous les petits princes, il ne contesterait point aux états secondaires l'autonomie administrative ; mais que deviendrait dans la réalité ce respect des souverainetés nominales ? La Prusse, en excluant l'Autriche de la confédération, entend justement éliminer l'influence sur la rivalité de laquelle les petits états étaient habitués à compter pour la protection de leur indépendance. La Prusse veut avoir l'hégémonie diplomatique et militaire de l'Allemagne du nord ; disposant des troupes, ne sera-t-elle pas maîtresse en réalité des populations et des territoires ? Mais, ajoute-t-on, la Bavière aura dans le sud de l'Allemagne une position analogue pour la direction des affaires militaires et diplomatiques : la Bavière et les états du sud formeront-ils un contre-poids sérieux au groupe du nord, dominé par la Prusse ? L'hégémonie prussienne, par sa prépondérance et son prestige, ne fascinera-t-elle point à la longue le groupe du sud ? Il y aura, conclut-on, un parlement fédéral représentant de l'autorité de l'Allemagne collective : connaît-on un moyen d'empêcher que la Prusse ne soit en tout cas assurée de la majorité dans le parlement fédéral ? La représentation dans ce parlement sera-t-elle proportionnée par le nombre des députés aux populations des divers états ? C'est, dit-on, la prétention de la Prusse, et il est évi-

dent que dans ce système la majorité permanente et par conséquent l'omnipotence lui seraient acquises. Réussirait-on, malgré la Prusse, à maintenir un certain équilibre entre les voix attribuées aux divers états ? On n'aurait fait que rentrer dans une fiction que la Prusse n'aurait pas de peine à rompre le jour où elle en serait gênée. Il faut donc en prendre son parti. Si par épuisement l'Autriche se résigne à l'exclusion prononcée contre elle, ou si elle est forcée de la subir par de nouveaux revers au bout d'une résistance prolongée, c'en est fait de l'ancienne Allemagne : la France aura pour voisine et concurrente une Allemagne prussienne.

Pour que la situation nouvelle de l'Allemagne s'établisse formellement, il ne reste plus qu'à recevoir une réponse de Vienne et à savoir si l'Autriche se résigne ou se refuse à la sentence d'exclusion portée contre elle par la Prusse. Cette réponse ne peut se faire longtemps attendre, et les Prussiens semblent vouloir au besoin l'aller chercher à Vienne même. Si le gouvernement autrichien envoyait un refus, la médiation de la France cesserait nécessairement, et les incertitudes actuelles seraient prolongées encore jusqu'au moment où la guerre aurait dit son dernier mot. Peut-être, si l'Autriche continuait la résistance, pourrait-il se présenter encore des occasions où l'intervention de la France aurait lieu de s'accroître davantage ; mais nous croyons peu à une résolution désespérée de la cour de Vienne : les moyens sérieux de prolonger la lutte semblent lui manquer. Dans cet état de choses, nous ne pensons pas devoir attacher grande importance à l'inci-

dent de la cession de la Vénétie. Il ne faudrait point pourtant considérer cette cession comme un expédient demeuré sans effet. L'Autriche, qui a commis la maladresse de retarder à l'excès sa résolution à l'endroit de Venise, a eu cependant le mérite ignoré de prendre cette résolution avant la bataille de Sadowa. C'est deux jours avant le désastre que l'empereur d'Autriche se décidait à céder Venise à l'empereur. Quoi qu'il en soit, les Italiens doivent être convaincus à l'heure présente de l'inopportunité de l'émotion qu'ils paraissent avoir éprouvée à la nouvelle de la cession de la Vénétie. La France en tout cas ne pouvait être entre l'Autriche et l'Italie qu'un intermédiaire, et l'Autriche ne pouvait point avoir la pensée d'en trouver un qui dût être mieux venu de l'Italie. Aussi bien l'Italie, qui est sûre d'avoir Venise, quoi qu'il arrive, sera toujours un peu redevable à quelqu'un de cette annexion. Si elle eût accepté l'offre de la France, notre gouvernement, suivant son système habituel, eût appelé les populations vénitiennes à se prononcer par le suffrage universel, et ce n'est point de la France, c'est des Vénitiens eux-mêmes que le royaume d'Italie eût reçu sa dernière province. L'irritation ressentie par les Italiens à quelque chose de puéril, c'est une colère d'enfant gâté ; nous n'y insistons point. Nous ne croyons point que les politiques italiens oublient les services que la France leur a rendus avec un entraînement désintéressé qui est sans exemple dans l'histoire, et dont nous recueillons maintenant cet étrange profit qui s'appelle l'hégémonie prussienne en Allemagne.

## DISCUSSION AU CORPS LÉGISLATIF

### SUR LES DROITS DES HÉRITIERS DES AUTEURS.

PRÉSIDENTE DE S. EXC. M. LE COMTE WALEWSKI.

PARIS, juin 1866.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux droits des héritiers et ayants cause des auteurs, projet amendé par la commission d'accord avec le conseil d'Etat.

LL. EEC. M. Rouher, ministre d'Etat, Vuitry, ministre président le conseil d'Etat; MM. Riché, Bayle-Mouillard et Charles Robert, conseillers d'Etat, siègent au banc des commissaires du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT WALEWSKI. La parole est à M. Marie.

M. MARIE n'attaque pas le projet de loi pour ce qu'il dit, mais pour ce qu'il ne dit pas. Partisan convaincu de la propriété intellectuelle absolue et perpétuelle, il ne conteste pas la concession de 50 ans que fait le projet de loi. Ce qu'il lui reproche, c'est d'avoir, dans une question si grave, qui touche à tant d'intérêts sociaux et particuliers, maintenu une situation provisoire.

Est-ce que la question a encore besoin d'être mise à l'étude? Tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est passé, depuis quarante ans surtout, n'a-t-il pas fait la lumière sur la solution nécessaire?

Cependant que fait le projet de loi? Nie-t-il la propriété intellectuelle? Non. L'admet-il? Pas davantage. Seulement il trouve trop étroite la jouissance actuelle

de trente ans; il y ajoute vingt autres années. Voilà ce que l'honorable membre ne saurait accepter: c'est ce provisoire qu'on se borne à prolonger.

L'exposé des motifs s'exprime d'une manière dédaigneuse sur la propriété intellectuelle: il n'y a pas lieu, y est-il dit, de changer de caractère temporaire d'une concession faite aux dépens de l'intérêt public.

M. le rapporteur de la commission parle avec plus de respect de la propriété des œuvres de l'esprit; il la couvre de couronnes; il présente les raisons pour et contre, mais en laissant voir de quel côté il penche et de quel côté il voudrait faire pencher la balance. Cependant la majorité de la commission n'a-t-elle pas voté le caractère absolu et perpétuel de la propriété littéraire et artistique? (Oui! oui!)

Le projet de loi est plus discret et plus réservé; mais son silence est significatif. Le mot de propriété, écrit dans les législations antérieures, est effacé.

L'honorable membre n'accepte pas les illustres aumônes qui sont faites à la propriété intellectuelle. A ses yeux, c'est la plus sacrée, la plus légitime de toutes les propriétés. Il ne peut admettre que celui qui a enfanté une œuvre

intellectuelle vive aux dépens de la fortune publique quand il demande le prix de son travail. (Très bien ! très bien !)

L'œuvre intellectuelle constitue-t-elle oui ou non une propriété ?

M. Portalis disait, en 1839, que c'était une propriété par essence, par nature, par l'indivisibilité de l'objet et du sujet.

En 1861, dans la commission présidée par l'honorable M. Walewski, commission où toutes ces questions ont été examinées avec une élévation qu'on rencontrerait difficilement ailleurs, M. Dupin déclarait que le mot de propriété ne pouvait s'appliquer d'une manière plus juste et plus légitime qu'au droit conquis par l'intelligence. Il ajoutait : " Il n'y a pas lieu de le proclamer, il n'y a qu'à le réglementer."

Soit, qu'on réglemente cette propriété, elle a un caractère propre, une nature particulière et des conditions exceptionnelles qui peuvent nécessiter une réglementation. La réglementer, c'est l'affirmer. (Très bien ! très bien !)

Mais allons au fond de la question ; recherchons si la propriété intellectuelle est en effet, d'après sa nature et son essence, une véritable propriété.

Quels sont les caractères, les signes, les bases de la propriété matérielle ?

La première occupation n'est pas ce qui fonde la propriété ; elle est un fait ; elle peut même n'être qu'un acte de force ; le fait peut renverser le fait, la force peut détruire la force ; il n'y a là rien qui touche au droit.

Mais le premier occupant travaille dans ce champ, il y applique son activité, il le transforme, il lui donne une valeur qu'il n'avait pas : alors tout change.

La chose possédée par occupa-

tion devient une chose assimilée à l'homme ; elle reçoit l'empreinte de sa personnalité, elle lui appartient comme sa personne même. (Marques d'approbation.) Voilà comment on a pu dire de la propriété qu'elle était un droit antérieur et supérieur aux lois. Voilà comment de la propriété personnelle on a pu passer à la transmissibilité ; comment la propriété a pu se défendre et triompher des doctrines perverses qui ont essayé de l'anéantir.

Si ces principes sont vrais, ne peut-on point demander si la propriété intellectuelle n'est pas celle qui porte au plus haut degré cette empreinte de la personnalité humaine qui fonde et légitime la propriété ?

Ici, il ne s'agit même plus d'une chose que l'homme s'assimile, de quelque chose de préexistant ; c'est le résultat de l'activité de l'homme s'exerçant sur sa propre intelligence. L'inspiration, la méditation, la matérialisation de la pensée, la couleur, le style, la science, l'art, tout part de l'homme ; c'est l'homme tout entier. Et son œuvre ainsi créée ne lui appartient-elle pas ? (Très bien ! très bien ?)

Non, dit-on. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Toutes les idées sont depuis longtemps dans le monde. Il y a longtemps que les facultés humaines les ont produites, et, grâce à ces idées associées, il s'est formé comme un trésor commun dans lequel tout le monde est libre de puiser, où celui qui puise ne peut pas puiser la propriété. Il pourra bien créer une forme nouvelle ; mais cette forme même n'est pas à lui, elle doit revenir à ce fonds commun d'où elle est sortie.

Un honorable sénateur, M. Bonjean, est allé jusqu'à dire : Virgile ne s'expliquerait pas sans Homère.



Racine sans Sophocle et Euripide, Boileau sans Horace, Musset sans Byron et Shakespeare.

Oui, sans doute, les idées humaines sont depuis longtemps jetées dans le monde; elles se sont associées, et il s'est formé ainsi une agrégation, une force collective où se trouvent le secret et la puissance de la civilisation, qui a permis à l'homme de soumettre à son empire toutes les forces vives de la nature et de transformer la scène du monde. (Très bien! très bien!)

Mais il y a une grande injustice à trouver dans cette association des idées la négation de toutes ces œuvres intellectuelles qui se succèdent, qui traversent les siècles par leur individualité propre.

Tout est dans tout, a-t-on dit. Oui, comme un poème est dans les lettres de l'alphabet, comme un tableau est dans la gamme des couleurs, comme une statue est dans le bloc de marbre, comme les secrets de la science sont dans les corps célestes et terrestres. Quoi! toutes ces magnificences auront été tirées du chaos par l'intelligence, et elles appartiendront à tous, excepté à leur créateur! Molière, Bossuet, Descartes ont-ils donc trouvé dans le fonds commun leurs œuvres immortelles?

Virgile ne s'expliquerait pas sans Homère! Mais comment expliquez-vous Homère? (Très bien! très bien!) A qui doit-il ses chants? Et si vous lui en refusez la propriété, pourquoi lui en accorder la gloire? (Vive approbation.)

Celui qui a emprunté au fonds commun n'y a ajouté, dit-on, qu'une forme nouvelle. Mais c'est cette forme qui devient sa propriété. La propriété intellectuelle, ce n'est pas la propriété des idées, c'est précisément celle de cette

forme que Bossuet, ajoute aux idées qui ont pu en inspirer d'autres avant lui et qui crée un chef-d'œuvre nouveau sans qu'il y ait plagiat.

L'idée est à tous, le trésor commun est à tous; mais il faut savoir y puiser, y ajouter le talent ou le génie. Le talent et le génie ne sont pas à tous. (Très bien!) Tout le monde peut avoir des idées scientifiques; tout le monde ne peut pas écrire sur la science. Jetez une idée quelconque dans une assemblée de trois cents personnes; vous pourrez avoir trois cents discours, vous avez trois cents formes différentes pour la même idée.

C'est la forme individuelle qui crée la propriété.

Racine peut être Racine tout en laissant à Sophocle sa gloire; Boileau peut être Boileau sans se couvrir du manteau d'Horace. Homère traverse les siècles en conservant sa personnalité. Essayez, même aujourd'hui de lui prendre page: à l'instant on criera au plagiat. Ce cri de la conscience humaine, après tant de siècles, constate la propriété intellectuelle. (Très bien! très bien!)

La propriété matérielle n'a pas cette perpétuité qui peut traverser les siècles. Quand on jette les regards sur le sol, c'est à grand-peine qu'on aperçoit des ruines rappelant le nom de quelques vieux propriétaires. La propriété matérielle est restée sans nom, tandis que la propriété intellectuelle a gardé le sien. Et l'on dit qu'il n'y a pas de propriété intellectuelle! (Très bien! très bien!)

Mais, dit-on encore, voyez les législations anciennes et même récentes: a-t-on jamais songé à la propriété intellectuelle, soit pour la proclamer, soit pour l'organiser et la réglementer?

Le rapport a donné à cet argument un grand développement. Il a divisé l'histoire du monde sur cette question en *siècle de fer*, en *siècle d'airain*, en *siècle d'argent* et en *siècle d'or*.

M. le rapporteur a-t-il bien approfondi cette question de la propriété dans ces temps obscurs, sur lesquels, malgré les infatigables travaux des savants, la lumière n'est pas encore faite? Est-il bien sûr que, du temps d'Homère, il y avait ou il n'y avait pas une propriété matérielle ou intellectuelle? Il a sans doute sur cette question des documents que nous ne connaissons pas, mais il peut être permis de s'en défier. (On rit.)

Dans ce siècle de fer même où Homère s'en allait chantant ses œuvres et ne recevant en retour qu'une hospitalité équivoque, s'est-il levé un homme qui ait osé dire : Ces chants sont à moi, je les fais miens? Non. Pourquoi? parce qu'antérieurement à toute loi, il y a le droit qui se proclame au moins dans la conscience publique.

Ce sont là ses premières archives; il s'y conserve jusqu'au jour où il est écrit dans une loi positive. La loi positive peut lui faire gagner quelque chose, il n'y gagne rien comme droit absolu.

Est-ce que ce *sic vos non vobis* même, que le rapport rappelle, n'est pas la flétrissure éclatante du plagiat, du vol intellectuel? (Très bien! très bien!)

Qu'importe qu'un droit que nous proclamons comme certain ait été méconnu par les législations du passé? Parce que l'esclavage a désolé longtemps l'humanité, parce que la cupidité, la cupidité seule l'a maintenu jusqu'à nos jours dans la loi de la nation américaine, est-ce que, le jour où l'Amérique a revendiqué d'une façon éclatante le droit de la liberté hu-

maine, la conscience publique ne l'a pas accompagnée dans cette magnifique revendication? On ne peut donc pas se faire une arme du silence des lois anciennes à l'égard de la propriété littéraire.

Dans le siècle d'airain, nous rencontrons tout d'abord la découverte de l'imprimerie. C'est là une transformation radicale de la propriété intellectuelle. Comment donc se fait-il, dit l'honorable rapporteur, que la loi n'ait pas fixé, dès-lors, sur la pensée devenue saisissable, un droit également saisissable et transmissible? Parce que l'imprimerie, cette invention presque divine, cette boîte de Pandore, comme dit le rapport, qui permet à la pensée de se développer, les gouvernements en ont eu peur; ils se sont demandé si la pensée, traversant, grâce à l'imprimerie, l'espace avec sa fière allure et son amour invincible de la liberté, n'allait pas troubler les consciences, enseigner aux peuples ce qu'ils doivent penser de leurs droits et de leurs obligations. Alors ils ont enchaîné la pensée et l'instrument qui pouvait servir à la répandre.

Il n'y a donc aucun argument à tirer de ce qu'il n'y a pas de loi ancienne qui ait proclamé la propriété intellectuelle. Cette propriété a toujours existé; elle n'était pas mise en problème. Turgot a dit: "La propriété intellectuelle est la première, la plus sacrée de toutes les propriétés." "L'auteur, disait Diderot, est maître de son ouvrage ou personne n'est maître de son bien." Voilà ce qu'on pensait dans le siècle d'airain. (Très bien! très bien!)

Au reste, n'y a-t-il pas d'autres droits aujourd'hui reconnus qui ne l'ont pas été toujours? Il suffit de citer le droit de vivre de son travail et de s'enrichir de son indus-

trie. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du long silence de la loi à l'égard de la propriété littéraire.

Nous arrivons au siècle d'argent (le siècle d'or n'est pas encore ouvert), c'est le dix-neuvième siècle. Voyez, nous dit le rapport, la révolution de 1789 arrive. Certes elle n'est pas indulgente aux privilèges et aux monopoles. Que fait-elle pourtant en faveur de la propriété intellectuelle? Rien. Et qu'a-t-on fait pour elle jusqu'à ce jour? Rien. Elle reste dans un état transitoire. On lui a fait plusieurs concessions, mais elle n'est pas encore élevée à la hauteur d'une véritable propriété. Cela est vrai, la loi de 1793, qui ouvre le dix-neuvième siècle, ne prononce pas le mot de propriété littéraire ou intellectuelle. Mais est-elle aussi muette qu'on le dit sur la question?

Au dix-septième siècle, Corneille et Racine se contentaient de pensions royales; c'est là un régime que nous ne saurions regretter. On voyait alors de grands génies mendier, non dans les rues, comme Homère, mais dans les palais des grands. (Approbation autour de l'orateur.)

La loi de 1793 a reconnu à l'auteur, pour toute sa vie, sur son œuvre, des droits exclusifs que personne ne peut ni contester ni modifier. N'est-ce pas là le véritable caractère de la propriété? Elle a fait plus, elle a attaché aux droits de l'auteur le principe de l'hérédité, hérédité de dix ans seulement, il est vrai, mais qui, à côté de la libre disposition, constitue déjà le second caractère essentiel de la propriété.

Mais les idées marchent, ce qui était obscur s'éclaircit, et en 1810, on fait un pas de plus en faveur de la propriété intellectuelle. Non seulement on accorde la jouissance

viagère de l'auteur, mais on l'accorde à sa veuve, et l'on étend à vingt ans le terme de dix ans fixé par la loi de 93.

En 1854, nouvelle loi qui, en confirmant la jouissance viagère de l'auteur et de la veuve, porte à trente ans le droit des héritiers.

Ainsi, de 1793 à 1854, l'hérédité est demeurée un principe, et, de plus, les droits des héritiers ont progressé de dix à trente ans! Aujourd'hui, le projet de loi propose une nouvelle concession de vingt années et porte le droit des héritiers à cinquante ans.

Mais ce n'est pas encore la perpétuité; vous en approchez, mais sans vouloir y souscrire, et c'est la perpétuité que nous demandons.

Vous consentez à accorder cinquante ans; pour le plus grand nombre des auteurs c'est la perpétuité. Ajoutez aux cinquante ans que vous accordez une période moyenne de vingt années pour la vie de l'auteur après la publication de l'œuvre, cela fait soixante-dix ans. Les œuvres qui après soixante-dix ans écoulées vivront encore seront recherchées avec empressement et constitueront une fortune dont il n'est pas juste que la famille de l'auteur puisse être dépouillée. Autrement les éditeurs s'enrichiraient, et les descendants de l'homme de génie qui les aura créés seraient déchus de tous droits.

Le rapport de 1791 déclare la propriété intellectuelle la plus sacrée, la plus inattaquable et la plus personnelle qui existe.

Le rapporteur de la loi de 1793, Lakanat, et plus tard Portalis, ont tenu le même langage. L'empereur a dit: "L'œuvre intellectuelle est une propriété comme une maison. Celui qui l'a produite ne peut en être dépouillé que par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique." C'était professer une

doctrine pleine de sagesse. Mais nous voulons de plus que cette doctrine ne reste pas sans puissance et sans application. C'est dans cette pensée qu'avait été formée la commission de 1865 dont notre honorable président fut le chef.

Qu'est-il sorti de cette commission ? de magnifiques discours, en tête desquels il faut placer celui qui fut prononcé à l'ouverture de ses travaux. (Marques d'assentiment.) Il en est sorti en outre, un projet aux termes duquel, cinquante ans après la mort de l'auteur, tout le monde pouvait reproduire les œuvres publiées de son vivant, mais en payant une certaine redevance ; c'était un essai de conciliation entre le droit privé et le domaine public.

Tous les faits, toutes les autorités que j'ai cités sont de nature à prouver que la propriété intellectuelle doit être perpétuelle. Les concessions temporaires ne lui suffisent plus. On semble ainsi lui faire grâce, lui faire l'aumône. Il faut, au contraire, consacrer en elle un droit, le plus sacré de tous les droits, celui de vivre de son intelligence. (Très bien ! très bien ! autour de l'orateur.)

Mais que parlez-vous, dit-on, de propriété intellectuelle ? La propriété a deux caractères : la possession exclusive et la transmissibilité.

Or, dans le domaine intellectuel, vous n'avez pas la possession exclusive de votre ouvrage ; quand vous le publiez, vous le vulgarisez ; tout le monde s'en empare et en jouit avec vous. Voilà l'argument. Avec ce raisonnement, il faudrait nier non-seulement la propriété perpétuelle, mais encore la propriété temporaire. En effet, pendant cinquante ans, pendant soixante-dix ans, l'auteur et ses héritiers jouiront exclusivement ; pourquoi dès lors la possession exclusive ne pour-

rait-elle exister aussi bien pendant cent, deux cents, trois cents ans, éternellement enfin ? Pourquoi ce que vous trouvez bon dans le système de la temporanéité serait-il mauvais dans le système de la perpétuité ?

Le même raisonnement peut s'appliquer à la transmissibilité. Pendant cinquante ans, pendant soixante-dix ans, l'auteur et ses héritiers, pourront vendre et transmettre. Ne retrouvez-vous pas là toutes les manifestations qui existent dans la propriété matérielle ? Logiquement, rationnellement, il est impossible de trouver une différence.

On dit que la transmissibilité ne pourra pas avoir lieu pour la propriété intellectuelle dans les mêmes conditions que pour la propriété matérielle. Un propriétaire vend un champ, l'acquéreur en fait ce qu'il veut ; mais l'acquéreur du livre pourra-t-il le modifier ? Non, il faudra que le livre reste tel qu'il est.

Que transmet l'auteur ? L'auteur transmet ce qu'il a ; quant à l'acquéreur, il respectera la forme de l'œuvre, parce que c'est son premier intérêt. Il ne se trouvera pas une main sacrilège pour morceler, amoindrir et dénaturer les œuvres du génie. (C'est vrai ! — Très-bien !)

Quelques mots maintenant sur l'intérêt général. Il y a deux sortes de propriétés ; la propriété matérielle et la propriété intellectuelle. La société ne se préoccupe pas ou se préoccupe peu de la propriété matérielle ; elle laisse aux intéressés le soin d'en disposer à leur gré, selon leurs caprices : le droit d'user et d'abuser.

La société se préoccupe au contraire de la propriété intellectuelle parce que l'œuvre créée n'est pas seulement importante pour son

auteur, elle intéresse la société tout entière. N'est-ce pas grâce aux œuvres enfantées par le génie que notre pays a marché le premier dans les voies de la civilisation ? C'est par là que nous avons su prendre et garder le premier rang dans le monde. (Très bien ! très bien !)

De ces deux propriétés, quelle est la plus protégée ? Apparemment la propriété intellectuelle, qui intéresse la grandeur même de la nation ? Nullement, et au lieu de lui reconnaître un droit, on dit à celui qui fait la gloire de son pays : On va vous donner l'aumône. Est-ce juste ? Est-ce acceptable ? La raison ne se révolte-t-elle pas contre une pareille situation ?

Oui, sans doute, le premier mobile des écrivains, des artistes, doit être le sentiment de la gloire ; mais si à la gloire peuvent se rattacher quelques avantages matériels, faut-il craindre que le génie n'abandonne son œuvre, ne rêvant plus qu'une caisse bien remplie ? Il n'en saurait être ainsi en France. Il y a là, d'ailleurs, un droit sacré à respecter et à faire respecter. Ne discutons pas la reconnaissance envers le génie, cela ne serait ni juste ni bon, et c'est pour cela que la loi est mauvaise. (Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

M. EUGÈNE PELLETAN. La propriété littéraire est-elle une propriété ?

Après l'éloquent discours de M. Marie, il reste peu de chose à dire. Cependant, comme membre de la commission et de la majorité de cette commission, l'honorable membre croit devoir apporter dans toute leur étendue et dans toute leur vigueur les arguments qui ont déterminé ses convictions. Il les trouve un peu affaiblis dans le rapport rédigé par un membre de la minorité.

M. NOUBEL. Je demande la parole.

M. EUGÈNE PELLETAN. La propriété littéraire est-elle une propriété ? Doit-elle avoir des prérogatives et les garanties de toute autre propriété ? Là est la question. Or, voici un écrivain qui a médité une œuvre dans le silence du cabinet. Aussi longtemps qu'il la garde en manuscrit, il peut la léguer, il peut même en tirer un bénéfice en en donnant lecture à un auditoire payant, comme cela se pratique en Angleterre.

Ainsi donc la propriété en manuscrit est entière. Sur ce point, pas de contestation. Mais que l'écrivain publie cette œuvre solitaire et stérile tant qu'elle demeure dans son tiroir, qu'il serve, qu'il enrichisse sa patrie et même l'humanité tout entière, qu'elle récompense reçoit-il ? Aussitôt on le dépossède. La propriété change de caractère. Elle sort de sa main pour retomber dans le domaine public. Il y a là un miracle de transformation absolument incompréhensible.

L'écrivain, dit-on, a pris son œuvre dans le domaine commun de l'humanité ; il a eu pour collaborateur l'humanité toute entière ; il y a dans son travail une portion impersonnelle qu'il doit restituer à la communauté.

Soit ; mais si l'auteur a puisé son livre au fond commun, le peintre y a puisé son tableau ; si l'auteur a bénéficié de tous les aïeux de sa pensée, le peintre n'a-t-il pas bénéficié de tous les grands génies qui lui ont enseigné son art ?

Comment reconnaître pour l'un ce que l'on a reconnu pour l'autre ? Sans doute l'homme n'est pas isolé dans le temps et dans l'espace ; il y a une solidarité, une intimité même entre toutes les générations. L'invention de l'écriture a créé la conversation perpétuelle des morts

avec les vivants; par là, chacun échappe au temps, chacun peut agrandir son âme à la grandeur de l'âme humaine tout entière. Voilà le fond commun. (Très bien! très bien!)

Mais quand l'auteur va y puiser, est-ce qu'il le diminue? Pourquoi serait-il forcé de restituer la part des morts aux vivants, et de donner son œuvre au public après un certain nombre d'années? Où est le détournement du fonds commun?

D'ailleurs, s'il fallait tenir compte de ce qu'on emprunte au fonds commun, aucune propriété n'y résisterait, pas même la propriété matérielle. N'y a-t-il pas, même dans une usine, une part de fonds commun? Est-ce que les progrès de la chimie, de la métallurgie et de la fabrication n'ont pas profité à ce chef d'industrie? Est-ce que l'humanité tout entière, d'invention en invention, ne collabore pas avec lui?

Le fonds commun est partout, mais il est partout fourni gratuitement. Est-ce que l'homme qui a un champ ne doit rien à la nature et au soleil?

Ecartons donc cet argument du fonds commun qui est une erreur.

On ajoute: Dès qu'un livre est publié, il échappe comme un son, il se volatilise en quelque sorte dans l'espace, il n'y a rien en lui de saisissable.

On oublie qu'il forme un corps, un corps tangible, dont la loi accorde la propriété à l'auteur sa vie durant, à ses héritiers cinquante ans après sa mort.

On ajoute: ce qui est fait pour l'usage du public devient nécessairement public. Or le livre n'est pas d'un usage privé. Donc la propriété privée du livre doit prendre fin avec sa publication.

Si cet argument avait de la valeur, il faudrait rayer du dictionnaire

de la propriété bien des propriétés qui n'ont d'usage que pour le public: par exemple le Jardin d'acclimatation, qui cesserait d'exister le jour où il cesserait d'être ouvert au public.

On dit encore: accepter le principe de la propriété littéraire, c'est se mettre dans la nécessité d'accepter la propriété de toutes les découvertes, de proclamer la perpétuité des brevets d'invention. Il n'y a aucune analogie entre l'invention scientifique et la propriété littéraire. L'invention scientifique n'est qu'une idée, et une idée, en tant qu'idée, ne peut pas constituer une propriété. Pour qu'il y ait propriété, il faut deux conditions: une idée et une forme qui constitue un corps de propriété échangeable. L'invention scientifique peut rendre sans doute un grand service national, qui crée un titre à une récompense nationale: mais elle ne peut pas constituer une propriété, parce qu'on ne peut pas la transmettre.

L'honorable M. Marie a déjà, avec sa magnifique éloquence, répondu à l'objection tirée de la tradition. Il suffit d'ajouter si le siècle d'airain qui a duré jusqu'à la révolution française a été, comme le dit M. le rapporteur, une iniquité, plus cette iniquité aura été longue, plus elle doit être odieuse.

Evidemment la propriété littéraire n'a pu commencer qu'après l'invention de l'imprimerie, que le jour où, multipliés à l'infini, les produits de l'esprit ont pu constituer une valeur échangeable.

Sous l'ancien régime, le travail lui-même était regardé comme un droit domanial que le roi seul pouvait accorder. Voyez les jurandes, les maîtrises, les corporations. La propriété littéraire pouvait-elle alors prendre naissance? A la Révolution, elle naît: ce n'est

encore qu'un petit enfant, mais son acte de naissance est enrégistré. Depuis cette époque, un certain trouble de conscience prend toutes les législations qui se succèdent. La question est sans cesse remise à l'étude; de nouveaux projets sont soumis aux législateurs; on semble à la poursuite d'une idée toujours en fuite; parce qu'on ne s'adressait pas au vrai principe, au droit de propriété.

Ce principe, l'honorable membre le soutient dans cette circonstance, par amour métaphysique du principe même. Mais cet amour n'est pas sans utilité.

D'abord il faut mettre de l'ordre dans la loi comme dans les faits. On est choqué de cette propriété étrange, qui en est une et qui ne l'est plus, qui s'arrête au manuscrit, qui disparaît dans l'impression, qui s'évanouit à la mort de l'auteur, ou qui constitue une hérédité à terme, sorte de deuil retribué pour la famille.

Il n'est pas bon de mettre les articles de la loi en contradiction avec les principes et de jeter l'anarchie dans la législation. (Approbaton sur plusieurs bancs.)

C'est à ce point de vue que la loi doit être combattue; mais en fait elle donne aux auteurs tout ce qu'ils peuvent attendre, elle donne l'hérédité réelle.

L'honorable membre n'avait pas besoin de la leçon de modestie qui a été donnée ici dans une autre occasion par un des MM. les commissaires du gouvernement. Il sait bien qu'il y a dans une génération bien peu d'écrivains dont les livres leur survivent; à peine par siècle quelques déserteurs réussissent à passer la frontière de leur temps et à se sauver dans la postérité. (Très bien! très bien!) il le sait; il s'en remet au temps du soin de

rétablir dans la loi et son titre et son principe.

Dans la commission présidée avec tant de talent par M. le comte Walewski, et dans la bouche de l'orateur ce n'est pas là une flatterie, un mot profond a été prononcé. " Quelqu'un a dit : Prenez garde; si vous reconnaissez le principe de la propriété littéraire, vous désarmerez le gouvernement de sa suprématie sur l'intelligence."

C'est pour cela même que nous réclamons la propriété littéraire. Oui, c'est parce qu'on a nié le droit de propriété littéraire qu'on a pu établir contre la pensée tant de mesures restrictives, censure, colportage, etc., qui n'auraient pas pu être prise si la propriété littéraire avait été placée sur le même pied que toutes les autres propriétés; car alors toutes auraient protesté. (Très bien! très bien! autour de l'orateur.)

Mais il ne faut pas considérer un seul côté de la profession d'écrivain, le bénéfice tiré du travail; c'est là une vue secondaire; l'écrivain a un but plus élevé; il contribue, dans la mesure de ses forces, à l'agrandissement de l'âme humaine, à l'amélioration des sociétés, en développant les sentiments du beau et du vrai. C'est à cet intérêt qu'il doit sacrifier tous les autres. Il faudrait plaindre l'homme qui, en entrant dans la vie intellectuelle, si périlleuse souvent, si glorieuse pour l'homme de génie, ne se dirait pas: Avant tout, je fais avec ma conviction un bail à la vie et à la mort; quelles que soient les circonstances qui me troublent dans mon travail, je les accepte d'avance.

Rousseau disait que l'écrivain devait faire trois vœux; pauvreté, liberté, vérité. (Très bien!)

Pauvreté, c'est trop dire. Si l'écrivain a le droit d'être désin-

téressé pour lui-même, il n'a pas le droit de l'être pour sa famille; il y a plus; il ne peut avoir d'indépendance et de dignité qu'à la condition d'une certaine aisance.

La richesse serait pour lui un péril; elle pourrait exercer une certaine influence délétère sur son esprit; l'écrivain riche pourrait dire comme ce gentilhomme du siècle dernier: Je pense comme ma terre. Ce qu'il faut désirer pour l'écrivain, c'est *l'aurea mediocritas* du poète.

La médiocrité a pour l'écrivain de grands avantages; elle est une garantie de plus pour la sincérité de la parole; elle met l'écrivain plus près des pauvres et des souffrants; or, l'intelligence n'existe pas pour venir en aide aux heureux, le bonheur se défend de lui-même, elle doit prendre la cause de ceux qui attendent et espèrent un avenir meilleur. (Vive approbation sur un certain nombre de bancs.)

*A Continuer.*

## HYGIÈNE ET AGRICULTURE.

### UN MOT SUR LA TRICHINOSE.

Les craintes exagérées qu'inspirent en France toutes les nouvelles que l'on débite au sujet des trichines n'ont pas seulement pour résultat de ruiner le commerce des éleveurs de porcs et des charcutiers, elles privent surtout les ménages bourgeois d'une précieuse ressource.

Bien qu'il ne faille pas abuser de la charcuterie, viande lourde et de difficile digestion, il est également insensé de s'en priver tout à fait: l'ouvrier parisien qui travaille souvent loin de son domicile, et l'ouvrière qui n'a pas le temps de mettre tous les jours son pot au feu, sont trop souvent réduits, il est vrai, à en faire leur principale nourriture; mais avoir dans sa maison un jambon, un pâté froid, un saucisson (pourvu qu'il soit de bonne qualité) est une sage précaution de la part de toute famille, qui habitant la campagne ou toute autre résidence éloignée des fournisseurs, se trouve souvent dans le cas de recevoir à l'improviste des visiteurs venant prendre place à la table hospitalière.

En pareil cas le frugal repas que peut offrir le potager ou la basse-cour pourrait être parfois trop léger pour le voyageur affamé, si ce repas n'était tout d'abord relevé par quelque un de ces morceaux de résistance, toujours prêts à servir et qui emoussent, comme on le dit vulgairement, la pointe la plus aiguë de l'appétit dévorant des convives.

Le lard entre aussi, comme condiment, dans la composition de beaucoup de sauces et de ragoûts: se priver de ces divers avantages par une terreur exagérée, c'est s'ôter sans nécessité une des grandes ressources de l'économie culinaire, en un mot c'est montrer une pusillanimité ridicule.

On a beaucoup écrit et on a beaucoup parlé sur les trichines; mais il y a toujours des gens qui se plaisent à effrayer.

Les renseignements suivants nous semblent de nature à rassurer un peu les esprits les plus inquiets:

« Un agronome hongrois écrit à un journal de Vienne que les trichines sont depuis longtemps connues dans son pays comme infectant les porcs.



“ Si, malgré cela, dit cet agronome, la maladie des trichines ne se communique pas à l'homme, cela tient à ce que la forte cuisson et le fumage de la viande empêchent cette propagation, et aussi à la circonstance qu'on ne consomme pas la viande qu'on a reconnue comme trichineuse. En mangeant de la viande trichineuse, on éprouve la même sensation que si l'on avait des grains de sable entre les dents, c'est à cela qu'on reconnaît facilement la viande infectée. ”

“ Cet agronome soutient, en outre, qu'en Hongrie on guérit, dans l'espace de quinze jours environ, les porcs trichineux en leur donnant à manger de la graine de chanvre, et que ces porcs se distinguent des autres par leurs allures farouches et la manie de ronger le bois. ”

Puisqu'on guérit les porcs atteints de la trichinose, je ne vois pas pourquoi les hommes n'en guériraient pas aussi. Mais il y a mieux à faire encore, c'est d'éviter cette maladie en ne mangeant d'aucune viande suspecte puisque à certains signes on peut la reconnaître et s'en garantir. Pour moi, je crois qu'il faut avec de sages précautions user des choses que Dieu nous a données et que s'en priver absolument par un excès de pusillanimité est aussi insensé que de se livrer imprudemment à des bravades qui accusent une folle témérité.

#### L'UTILITÉ DES TAUPES.

Un certain nombre de propriétaires considérant la taupe comme un animal nuisible, s'appliquent à les détruire et souvent même entretiennent à grands frais deux ou trois paysans fainéants dont l'unique office est de délivrer la terre de ces ennemis dangereux. Or, voici qu'un journal savant, le *Cosmos*, reproduit une expérience qui vient d'être faite,

et qui met hors de doute les services que la taupe rend à l'agriculture par la destruction des vers blancs, des lombrics, etc., ainsi que par le drainage naturel qu'elle opère.

Dans une commune du canton de Zurich, il s'agissait dernièrement de faire choix d'un taupier, c'est-à-dire d'un destructeur de taupes. Un observateur intelligent, M. Weber, a examiné avec soin l'estomac de 15 taupes prises dans les localités différentes; il n'y a trouvé aucun vestige de plante ou de racine de plante, mais des restes de vers blancs et de vers de terre et, si la taupe mangeait des végétaux, on aurait dû en retrouver aussi, puisqu'ils se digèrent plus difficilement.

Non content de cette expérience, il a enfermé des taupes, qu'il s'était procurées à grand-peine, dans une caisse remplie de terre, recouverte en partie de gazon frais; puis il a placé dans la caisse des vers blancs et des vers de terre. Il a constaté que deux taupes avaient mangé en neuf jours 341 vers blancs, 193 vers de terre, 25 chenilles et une souris, peau et os, qui avait été enfermée vivante dans la caisse.

Il leur donna ensuite de la viande crue, coupée en petits morceaux, mélangé d'aliments végétaux; les taupes ont mangé la viande et n'ont pas touché aux plantes. Puis il ne leur donna que des végétaux, et en vingt-quatre heures les taupes moururent de faim.

Un autre naturaliste aurait calculé que deux taupes détruisent 20,000 vers blancs en un an.

Il résulte de cette expérience qu'il faudrait multiplier les taupes plutôt que de les détruire, le seul inconvénient qu'elles présentent étant ces méandres souterrains, qu'on appelle des *taupnières*, qu'elles creusent dans le sol et qu'il est facile de faire disparaître d'un coup de bêche, voire même de quelque coups de pied.

\* Il faut pour cela que les trichines soient déjà enkistées: sinon, leur présence ne peut être reconnue qu'à l'aide du microscope.